



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 MARS 2019

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 MARS 2019

SOMMAIRE

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	3
1. Exercice 2018 – Compte de gestion du budget de la Commune et budget annexe – Transport de personnes	6
2. Compte administratif 2018 – Budget principal	7
3. Compte administratif 2018 – Budget annexe « Transport de personnes »	25
4. Budget principal – Affectation du résultat	27
5. Opérations foncières et immobilières – Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2018 ..	28
6. Fixation du taux des 3 taxes directes locales	28
7. Budget primitif 2019 – Budget principal	29
8. Budget primitif 2019 – Budget annexe « Transport de personnes »	50
9. Créances éteintes – Budget principal	52
10. Dynacité – Construction de 10 logements 4 rue Maurice Margot – Garantie communale – Prêt 89190	52
11. Dynacité – Construction de 10 logements 4 rue Maurice Margot – Garantie communale – Prêt 89318	54
12. Logidia – Acquisition en VEFA de 14 logements locatifs – Domaine de la Chaume – Garantie communale – Prêt 93283	56
13. Logidia – Acquisition en VEFA de 14 logements locatifs – Domaine de la Chaume – Garantie communale – Prêt 93289	57
14. Accueil de jour Alzheimer et maladies apparentes – Participation complémentaire de la Commune	59
15. Fonction Publique Territoriale – Mise à jour du tableau des effectifs	60
16. Politique de la Ville – Avenants 2019 à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties 2017-2020 – Information du Conseil Municipal	62
17. Politique de la Ville – Rapport d'activités 2018	63
18. Politique de la Ville – Validation de l'appel à projets 2019 – Engagement de dépenses ..	63
19. Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées – CCAPH – Rapport 2018	65
20. Lieudit « Champ Perray » : Cession de terrain	67
21. Proposition de dénomination de la salle basse de la grande tour des Allymes en « Salle Claire HARMAND »	68
Questions diverses.....	70

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur FABRE, maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice sont présents, sauf :

EXCUSES :

Monsieur PIRALLA
Madame GALARDqui donne procuration à Madame PONTAROLO
Madame ARBOREqui donne procuration à Madame GRIMAL
Madame PRASqui donne procuration à Monsieur ROUSTIT
Monsieur NAVARRO

ABSENTS :

Madame LANTELME-FAISAN
Madame JUNOD
Monsieur IZOUGARHEN

Messieurs RIGAUD et DEROUBAIX sont élus secrétaires de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019 est lu et approuvé par les membres présents à ladite séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur GUEUR expose que dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 18 avril 2014, la Commune a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- Signature du contrat d'assurance flotte automobile avec PILLOT Assurances pour un montant de 10 943.35 € TTC ;
- Signature avec l'association Vivre aux Allymes d'une convention d'occupation pour la mise à disposition gratuite de l'ancienne école des Allymes à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée de 5 ans (renouvellement) ;
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour la mise à disposition de panneaux numériques par abandon de recettes publicitaires avec la Société CG PUB MEDIA à Vénissieux (69) pour une durée de 6 ans, moyennant un pourcentage de rétrocession de pages publicitaires de 40 % et un coût facturé par semaine et par page publicitaire de 40 € HT.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville avec le Groupement d'Entreprises Conjoint RAS Architectes et SQUADRA Ingénierie à Villeurbanne (69), ayant comme mandataire RAS Architectes, moyennant un forfait provisoire de rémunération de 14 242.80 € HT calculé en appliquant un taux de 11,87 % au montant prévisionnel de travaux estimé à 120 000 € HT.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour la location et la maintenance d'un camion benne de 3,5 tonnes pour les services techniques avec la Société SERMA POIDS LOURDS à Viriat (01) pour une durée de 6 ans, moyennant un coût total mensuel de 678,50 € HT (location et maintenance).
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société GALLE à Pont d'Ain (01), concernant le lot n°1 : gros œuvre – terrassement, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 4 800.00 € HT.
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société TECHNIQUES D'ETANCHEITE à Pringy (74), concernant le lot n°3 : étanchéité, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 1 150.20 € HT.
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société HOME SAPHIR à Villeurbanne (69), concernant le lot n°4 : menuiseries extérieures bois – occultations, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 932.00 € HT.
- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société MENUISERIES DE L'AIN à Bourg-en-Bresse (01), concernant le lot n°8 : menuiseries intérieures, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 1 360.00 € HT.

- Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société STORIA à Lyon (69), concernant le lot n°10 : sols souples, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 1 210.00 € HT.
 - Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société CUNY à Bourg-en-Bresse (01), concernant le lot n°12 : cuisiniste, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 550.00 € HT.
 - Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société NEOENERGIE à Ambérieu en Bugey (01), concernant le lot n°13 : chauffage, ventilation, plomberie, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en moins- value de - 812.60 € HT.
 - Signature d'un avenant n°1, au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société BALLAND à Ambérieu en Bugey (01), concernant le lot n°16 : aménagements paysagers, dans le cadre des travaux de construction d'un jardin d'enfants, pour le réajustement du montant des travaux en plus- value de 2 330.50 € HT.
- Renonciation à exercer le Droit de Préemption Urbain sur les biens suivants :
 1. La maison d'habitation sise 204 allée de la Panissette, édifiée sur les parcelles cadastrées section AE n° 228 et 229, d'une surface respective de 491 m², moyennant le prix de 188 000 € ;
 2. Le terrain non bâti sis lieudit « Champ de la Croix » cadastré section AM n°445, d'une surface de 1 171 m², moyennant le prix de 26 900 € ;
 3. Le tènement sis lieudit « Haut Vareilles » cadastré section BE n°114, d'une surface de 21 m², moyennant le prix de 500 € ;
 4. La maison d'habitation sise 31 ter avenue de la Libération, édifiée sur la parcelle cadastrée section AH n° 513, d'une surface de 637 m², ainsi que les 3/12^{ème} indivis de la parcelle à usage de desserte cadastrée section AH n°16 d'une surface de 309 m², moyennant le prix de 225 000 € ;
 5. La maison d'habitation sise 173 rue Alexandre Bérard, édifiée sur la parcelle cadastrée section AP n° 383, d'une surface de 59 m², ainsi que le quart indivis de la parcelle à usage de desserte cadastrée section AP n°851 d'une surface de 213 m², moyennant le prix de 90 000 € ;
 6. La maison d'habitation sise 110 rue des Mouettes, édifiée sur la parcelle cadastrée section AH n° 654, d'une surface de 179 m², moyennant le prix de 190 000 € ;
 7. L'appartement constituant le lot n°2, la place de stationnement constituant le lot n°30 de la copropriété sise 36 rue des Apôtres, édifiée sur les parcelles cadastrées section AW n°339, 336, 333, 334 et 335, d'une surface respective de 255 m², 291 m², 313 m², 294 m² et 320 m², moyennant le prix de 103 000 € ;
 8. La maison d'habitation sise 5 rue des Combattants d'Indochine, édifiée sur la parcelle cadastrée section BP n° 1216, d'une surface de 378 m², ainsi que le douzième indivis des parcelles à usage de desserte cadastrées section BP n°911 à 914, 925, 926, 930 à 935, 915, 927, 937, 938 et 901, moyennant le prix de 236 000 € ;
 9. La maison d'habitation sise 77 rue des Apôtres, édifiée sur la parcelle cadastrée section AT n° 214, d'une surface de 238 m², moyennant le prix de 58 240 € ;

10. L'appartement, la cave et la cour constituant le lot n°2 de la copropriété sise 54 avenue Roger Salengro, édifée sur la parcelle cadastrée section BS n°742, d'une surface de 133 m², moyennant le prix de 115 000 € ;
11. Le terrain non bâti sis lieudit « Tiret Est » cadastré section AW n°385, d'une surface de 273 m², moyennant le prix de 10 400 € ;
12. La maison d'habitation sise 54 rue Marcel et Ida Démia, villa n°12, édifée sur les parcelles cadastrées section BP n° 1072 et 1059, d'une surface respective de 274 m² et 69 m², moyennant le prix de 244 000 € ;
13. La maison d'habitation sise 13 rue des Echelles, édifée sur la parcelle cadastrée section BP n° 1199, d'une surface de 197 m², moyennant le prix de 242 500 € ;
14. La maison d'habitation sise 10 rue Emile Bravet, édifée sur la parcelle cadastrée section BS n° 251, d'une surface de 729 m², moyennant le prix de 310 000 € ;
15. La maison d'habitation sise 15 chemin En Martel, édifée sur les parcelles cadastrées section BC n° 874, 876, 878 et 303, d'une surface respective de 168 m², 276 m², 833 m² et 3 945 m², moyennant le prix de 400 000 €.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,

EST INFORME des décisions sus indiquées.

1 - EXERCICE 2018 – COMPTES DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE : TRANSPORT DE PERSONNES

Madame CASTELLANO expose que les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	2 942 317.37		- 4 495 590.44		- 1 553 273.07
Fonctionnement	2 208 778.03	190 667.15	1 197 804.34		3 215 915.22
TOTAL I	5 151 095.40	190 667.15	- 3 297 786.10		1 662 642.15
II - Budget des services à caractère industriel et commercial TRANSPORT DE PERSONNES					
Investissement	- 15 516.40	-	721.50	-	- 14 794.90
Fonctionnement	-137 060.79	-	- 47 856.40	-	- 184 917.19
TOTAL	- 152 577.19	-	- 47 134.90	-	-
TOTAL II	- 152 577.19	-	-	-	- 199 712.09
TOTAL I + II	4 998 518.21	190 667.15	- 3 344 921.00		1 462 930.06

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE les résultats de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent dans les comptes de gestion de la commune et le budget annexe : Transport de personnes.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2018 de la ville d'Ambérieu en Bugey fait apparaître les résultats suivants :

section de fonctionnement	
Recettes	17 304 710,27
Dépenses	16 106 905,93
Résultat de l'exercice	1 197 804,34
Résultat de clôture de l'exercice précédent	2 208 778,03
Part affecté à la section d'investissement	190 667,15
Résultat de clôture de l'exercice	3 215 915,22

section d'investissement	
Recettes	2 912 813,40
Dépenses	7 408 403,84
Résultat de l'exercice	-4 495 590,44
Résultat de clôture de l'exercice précédent	2 942 317,37
résultat de clôture de l'exercice	-1 553 273,07

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2017	C.A. 2018	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	15 159 141,47	16 106 905,93	6,25%	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 618 060,63	3 942 745,25	8,97%	
60611 FOURN. NON STOCKABLE - ASSAINISSEMENT	50 112,07	31 863,66	-36,42%	
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE-ELECTRICITE	738 993,25	744 322,23	0,72%	
60613 CHAUFFAGE	27 811,31	35 490,45	27,61%	gaz Espace 1500
60622 CARBURANTS	50 560,81	51 784,01	2,42%	
60623 ALIMENTATION	199 360,39	186 621,30	-6,39%	dont : MPE : 11 646,89 € Centre loisirs : 12 794,01 € rest. Scol. : 159 854,31 € Ambartap : 1 214,79 €
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 086,43	4 081,94	32,25%	écoles : 2 092,48 € PM : 116,40 € MPE : 365,97 € Gard.périscol.: 1 096,62 € sécurité : 410,47 € Produits pharmaceutiques

60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	45 699,85	37 272,38	-18,44%	<p>dont : écoles : 8 711,97 € CTM : 1 714,10 € médiathèque : 818,76 € école musique : 476 ,77 € Esp. 1500-DAVC : 1 738,86 € gymnases : 4 411,56 € trib.foot-rugby : 882,04 € MPE : 2 285,23 € rest. Scol : 8 187,30 € propreté urb. : 3 642,05 € HDV : 2 124,39 €</p>
60632 FORNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	278 963,50	307 950,27	10,39%	<p>dont : écoles : 21 680,63 € CTM : 14 223,81 € médiathèque : 11 958,53 € école musique : 5 470,08 € DAVC-ESP.1500 : 3 561,21 € gendarmeries: 2 610,41 € HDV : 13 365,92 € Phoenix : 2 054,91 € stade-tribunes : 5 146,12 € rest.scol. : 9 242,72 € MPE : 16 635,72 € entrepôts G.Noël : 4 124,74 € Gard.périscol. : 1 936,16 € illuminations : 7 052,99 € sport scolaire : 9 242, 72 € stade : 7 299,27 € garage : 14 323,68 € vœux manif.: 2 935,24 € Propr.urbaine : 8 725,68 €</p>

				Esp. Verts : 10 333,08 € voirie : 18 180,54 € Trav.régie : 98 472,09 €
60633 - FOURNITURES VOIRIE	32 262,24	36 766,53	13,96%	
60636- VETEMENTS DE TRAVAIL	19 355,62	26 002,81	34,34%	rest. Scol. : 1 087,27 € sport scol.kayak : 645 ,28 € MPE : 320,78 € PM : 367,45 € sécurité : 21 582,03 €
6064- FOURNITURES ADMIN.	17 534,15	12 488,60	-28,78%	
6065-LIVRES, DISQUES	296,00	1 730,18	484,52%	médiathèque
6067- FOURNITURES SCOLAIRES	90 158,99	84 829,81	-5,91%	Tiret mat : 6 854, 97 € J.d.Paris mat : 6 139,94 € J.Ferry mat : 6 457,86 € J.Jaurès mat : 12 723,93 € J.Ferry élém.: 20 794,24 € J.Jaurès élém.:18 867,73€ J.Paris élém.:10 950,74€ ctre médico scol : 85,88 € Gard.périscolaires : 1 954,52 €
6068-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	42 886,40	50 654,34	18,11%	achat végétaux
6132- LOCATION IMMOBILIERES	68 832,17	76 178,86	10,67%	dont : Point Droit : 2 918,77 € atel.relais : 4 800,00 € Adapa : 6 019,00 € DAEVS : 15 760,00 € gendarmerie :46 485,56 €
6135- LOCATION MOBILIERES	150 712,13	187 701,03	24,54%	dont : Audiance : 18 670,44 € sanitaires : 2 048,18 € illuminations : 26 678,56 € stages découv. :2 249,26 € boîtiers sécu. Écoles : 917,96 € loc.nacelle : 11 413,76 €

				<p>fourreaux GFU : 8 211,06 €</p> <p>loc. véhicules : 70 959,34 €</p> <p>loc. copieurs : 28 453,76 €</p> <p>sport et culture : 500,00 €</p> <p>gymnase Cordier : 17 400,00 €</p>
614-CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	6 080,01	4 056,94	-33,27%	charges locatives les Arcades, garage PM, Sanville, bureaux DAEVS
61521- ENTRETIEN TERRAINS	160 892,54	177 716,75	10,46%	<p>reprises concessions : 30 000 €</p> <p>Fauch. accotem.: 32 751,25 €</p> <p>Fauch.-tontes E.V. 97 445,50 €</p> <p>terrains sports : 17 520,00 €</p>
61522(1) ENTRETIEN BATIMENTS	106 729,64	100 177,29	-6,14%	<p>dont :</p> <p>HDV : 14 379,84 €</p> <p>rest. Scolaires : 1 123,54 €</p> <p>écoles : 14 797,57 €</p> <p>Espace 1500 : 17 629,92 €</p> <p>gymnases : 14 008,94 €</p> <p>trib. Rugby : 2 431,20 €</p> <p>MPE : 3 405,22 €</p> <p>Panhard : 2 250,00 €</p> <p>entrepôts G.Noël : 4 071,90 €</p> <p>Eglise ville : 9 905,79 €</p> <p>MJC : 4 577,48 €</p> <p>CTIM : 2 779,62 €</p>
615231 ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	178 844,65	241 894,53	35,25%	marché voirie-fauchage-signalisation
615232 ENTRETIEN RESEAUX	196 622,84	231 730,40	17,86%	marché éclairage public-entretien des avaloirs-pose et dépose illuminations
61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	13 274,06	15 190,30	14,44%	réparation flottes véhicules

61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	43 808,28	21 379,09	-51,20%	<p>dont : écoles : 420,97 € restaurants scol.: 3 767,82 € stades-gymnases : 962,79 € MPE : 882,46 € propreté urb. : 3 335,52 € voirie : 768,00 € garage : 4 417,92 € sports scolaires : 1 000,00 € voile : 1 875,73 €</p>
6156 MAINTENANCE	256 891,85	317 762,31	23,69%	<p>dont : ascenseurs : 9 407,86 € portes automatiq. : 6 473,93 € Pan. Affich. sport : 1 337,60 € alarme : 1 757,18 € détect.incendie : 3 339,57 € signal. Lumineu : 10 000,00 € chaufferies : 132 732,57 € extincteurs : 2 580,95 € hottes : 2 697,53 € aires de jeux : 2 526,00 € passage niveau T.A.: 8 013,60 € Orange : 1 128,00 € equipts scéniques : 2 490,84 € Télésur.-ctre interv. 7 866,37 € véhicules : 17 008,36 € instal. Élect. : 16 966,20 € copieurs : 35 325,82 € logiciels : 49 769,45 € Pan. lumineux : 1 148,00 €</p>

6161	PRIME D'ASSURANCE	56 387,41	62 894,32	11,54%	Domages aux biens-RC- flotte automobile- Navigation
6168	AUTRES	3 605,78	-	-100,00%	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	17 746,50	20 791,68	17,16%	Ecoles : 538,40 € Etat civil : 1 173,60 € Communication : 1 365,70 € R.H. : 2 214,00 € MPE : 505,00 € PM : 512,79 € DST : 8 631,60 € Administratifs : 5 850,59 €
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	14 468,80	21 244,00	46,83%	formation police municipale, conduite engins, opérateur chantiers
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	51 389,60	50 496,00	-1,74%	Berceaux : 48 696,00 €- procédures com.publique : 1 800,00 €
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET REGISSEURS	0,00	2 165,61	100,00%	voir 6218 en 2017
6226	HONORAIRES	67 603,32	116 091,15	71,72%	dont : MPE : 2 345,44 € EPF : 47 015,74 € SSIAP : 14 174,46 € Assist.juridique : 35 097,30 € AMO assurances : 4 320,00 € QVT : 12 240,00 €
6228	DIVERS	120 400,39	173 193,64	43,85%	dont : Ambartap : 8 855,20 € stages découv. : 740,00 € Steam-kij : 400,00 € DECI : 40 168,20 € gestion marchés : 24 489,00 € médiathèque : 2 453,70 € écopaturage : 4 999,20 € lutte nuisibles : 3 073,74 € reliures et numérisation des actes EC : 10 037,12 € mission fiscalité : 7 463,40 €

				<p>communication : 6 825,02 €</p> <p>culture : 9 929,62 €</p> <p>inter vidéo : 2 613,60 €</p> <p>mission ADAP: 2 520,00 €</p> <p>Politique ville : 3 657,68 €</p> <p>Espace 1500 intermittents et spectacles : 31 214,04 €</p>
6231 -ANNONCES INSERTIONS	19 867,41	14 219,01	-28,43%	annonces pour marchés publics
6232 FETES ET CEREMONIES	12 636,46	21 338,60	68,87%	<p>14 juillet : 10741,69 €</p> <p>MPE : 716,41 €</p> <p>cérémonies : 9 880,50 €</p>
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	28 959,61	29 311,52	1,22%	<p>dont :</p> <p>médiathèque : 3 931,32 €</p> <p>Espace 1500 : 5 721,56 €</p> <p>courrier : 2 262,00 €</p> <p>communication : 7 596,00 €</p> <p>fin d'année : 1 878,00 €</p> <p>jeunesse-kij : 1 437,60 €</p> <p>politique ville : 1 429,20 €</p> <p>stages découv. : 1 413,60 €</p> <p>VADA : 606,00 €</p>
6238 DIVERS - PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	93 671,14	97 465,98	4,05%	<p>dont :</p> <p>gerbes-coupes: 1 344,00 €</p> <p>Arbre de Noël : 8 292,98 €</p> <p>communication : 6 979,20 €</p> <p>fin d'année : 66 714,10 €</p> <p>vœux pop. : 4 469,47 €</p> <p>VADA : 4 431,63 €</p> <p>réceptions : 2 361,68 €</p>
6241 TRANSPORTS DE BIENS	762,00	-	-100,00%	
6248 TRANSPORTS DIVERS	400,00	-	-100,00%	
6251-VOYAGES ET DEPLAC.	15 549,38	8 025,00	-48,39%	frais de mission personnel
6261- FRAIS D'AFFACHISSEMENT	34 120,33	29 962,70	-12,19%	
6262-FRAIS TELECOMM.	61 809,47	53 426,95	-13,56%	baisse grâce au GFU
627- SERVICES BANCAIRES	2 734,73	1 232,28	-54,94%	frais bancaires CB

6281	CONCOURS DIVERS	8 639,79	19 698,09	127,99%	dont : CAUE : 1 412,70 € SACPA : 15 721,56 € AMF : 1 570,00 € ACPUSI : 370,00 € VADA : 290,00 €
6282-	FRAIS DE GARDIENNAGE	50 585,72	50 137,10	-0,89%	Contrat Sécuritas et ONF
62876	REMBOURSEMENT FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	27 000,59	16 279,89	-39,71%	Frais de fonctionnement gymnase Plaine de l'Ain versés à la CCPA
62878	REMBOURSEMENT FRAIS AUTRES ORGANISMES	16 193,59	11 826,72	-26,97%	Politique ville : 3 645,66 € REVEIL : 1 141,73 € Cité admi. : 363,61 € amis de la mer : 130,80 € Panhard : 6 544,92 €
6288	AUTRES	60 218,43	79 823,00	32,56%	ADSEA : 27 048,28 € Trait. déchets : 51 331,06 € MPE : 1 443,66 €
63512	TAXES FONCIERES	72 575,00	76 408,00	5,28%	
6353	IMPOT INDIRECTS	138,00	139,00	0,72%	
6355-	TAXES ET IMPOTS/VEHI.	828,00	828,00	0,00%	
6358	AUTRES DROITS	0,00	101,00	100,00%	redev.fréquence radios PM
012 -	CHARGES DE PERSONNEL	7 685 738,62	7 830 630,03	1,89%	
014 -	ATTENUATIONS PRDTS	227 414,00	206 581,00	-9,16%	
739223	FDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMM ET INTERCOM	227 414,00	206 581,00	-9,16%	
65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 931 386,92	1 910 388,85	-1,09%	
651-	REDEV.CONCESSIONS, BREVET, LICENCES	1 021,59	2 920,03	185,83%	SACEM-SPRE
6521-	DIFICIT BUDGETS ANN.	173 415,71	152 577,19	-12,02%	Budget Transport
6531 -	INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	167 254,21	166 934,88	-0,19%	
6532	FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS	0,00	-	0,00%	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	10 036,14	9 994,32 ⁹	-0,42%	
6535	FORMATION	0,00	990,00	100,00%	élus
		0,00	1 978,55	100,00%	médiathèque : 110,09 €

6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR				Espace 1500 : 689,69 € restaurant scolaire : 421,54 € TLPE : 757,23 €
6542 CREANCES ETEINTES	0,00	11 736,33	100,00%	Location bâtiment rue Bonnet
65548 -AUTRES CONTRIBUTIONS	734 600,95	678 566,18	-7,63%	centre nautique : 660 316,98 € Siea : 18 249,20 €
6558 CONTIGEANT ET PARTICIP. AUTRES CONTRIBUTIONS	121 100,00	121 214,00	0,09%	FONJEP : 63 000,00 € Ens. Privé : 58 184,00 € ctre impôts : 30,00 €
657362 SUBV. FONCTION. CCAS	69 793,68	89 640,50	28,44%	
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	648 773,22	669 213,05	3,15%	jumelage : 2 826,00 € VADA : 7 417,00 € Environnt : 6 340,00 € Chât. Allymes:13 000,00 € Enseignemt.: 26 203,64 € Politique Ville : 31 367,20 € MJC : 52 385,00 € Culture : 56 228,00 € Ctre loisirs : 62 904,55 € Espace 1500 : 65 249,41 € social : 79 306,00 € Sports : 120 200,00 € Culture 145 786,25 €
658(88) AUTRES	5 391,42	4 623,82	-14,24%	dont entrées : Voile Kayak : 4 069,50 €
66 - CHARGES FINANCIERES	485 103,31	446 985,04	-7,86%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 791,44	31 860,75	46,21%	
6711 – INTERETS- PENALITES SUR MARCHÉ	610,30	-	-100,00%	
6718- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 626,27	31 340,62	310,96%	régul.pdts constatés : 3 550,00 € obsèques (2) : 3 620,96 € portage EPF : 24 169,66 €
673 TITRES ANNULES	13 554,87	300,13	-97,79%	
678- AUTRES CHARGES EXCE.	0,00	220,00	0,00%	échange parcelle sans soulte
042 - OPERATION D'ORDRE	1 189 646,55	1 737 715,01	46,07%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	C.A. 2017	C.A. 2018	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	15 898 701,61	17 304 710,27	8,84%	

013 - ATTENUATIONS CHARGES	134 470,21	103 896,38	-22,74%	
6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	134 470,21	103 896,38	-22,74%	contrats avenir : 11 484,26 €
				décharges synd. : 15 654,62 €
				CCPA chef projet : 19 085,31 €
				Mutualisation PM : 16 172,78 €
				CPAM Ind.Jour.. : 5 870,08 €
				Assureur A.T. : 14 101,90 €
				droit accueil grève : 2 045,16 €
				FCSFT : 15 713,00 €
				régularisation situation agents :
				3 769,27 €
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	874 559,91	916 901,21	4,84%	
7022 COUPE DE BOIS	0,00	3 080,00	-100,00%	
7023 MENUS PRODUITS FORESTIERS	3 589,00	54 537,00	1419,56%	Vte bois : 51 872 € - prélèvement sève de bouleaux : 900 € divers ventes bois : 1 765 €
70311 CONCESSIONS CIMETIERE	17 912,33	31 316,97	74,83%	
70323 REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	26 405,41	20 000,00	-24,26%	Orange, GDF, Enedis
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	255,00	305,00	19,61%	régie opéra de Lyon
70631 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SPORTIFS	9 846,00	8 388,00	-14,81%	stages découvertes
70632 REDEVANCES DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	25 536,00	29 644,00	16,09%	centre de loisirs selon convention
7066 COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	128 297,38	118 747,59	-7,44%	maison petite enfance
7067 REDEV. ET DROITS SERVICES PERI-SCOLAIRES ET ENSEIG.	382 441,09	377 032,76	-1,42%	Rest . scolaire : 267 888,29 €
				Gard.périscolaire : 97 388,12 €
				Ambartap : 11 726,65 €

70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	421,00	100,00%	Régies : vente miel, kermesse solidaire, parc des oiseaux
7083 LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES	2 322,00	1 921,50	-17,25%	utilisation stade omnisports lycée Plaine de l'Ain
70841 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGET ANNEXES	64 902,00	72 207,00	11,26%	personnel CCAS
70848 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	138 616,99	144 576,56	4,30%	personnel école de musique
70876 PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	25 161,00	25 161,00	0,00%	remboursement frais suite transfert de zones
70878 REMBOURSEMENT DE FRAIS - AUTRES REDEVABLES	49 275,71	29 562,83	-40,01%	remboursement charges : cité administrative : 2 701,50 € gendarmeries : 8 248,24 € écoles : 3 690,00 € maison sociétés : 1 942,50 € Panhard : 12 445,36 € divers : 535,23 €
73 - IMPOTS ET TAXES	10 766 783,99	11 382 863,14	5,72%	
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	6 430 070,00	6 960 753,00	8,25%	
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	12 067,00	28 289,00	134,43%	taxe habitation exercices antérieurs
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 232 378,09	2 269 079,84	1,64%	
73212 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	943 723,00	971 312,00	2,92%	
73221 F.N.G.I.R.	102 164,00	102 054,00	-0,11%	
73223 FDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES	14 967,00	13 360,00	-10,74%	
7336 DROITS DE PLACE	57 484,89	46 914,74	-18,39%	marchés forains : 42 420,74 € régie vogues : 4 494,00 €
7337 DROITS DE STATIONNEMENT	630,00	804,00	27,62%	taxis
7343 TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	9 272,00	9 472,00	2,16%	
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	342 455,07	342 075,55	-0,11%	
7363 IMPOTS SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	92,96	59,60	-35,89%	
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	106 310,04	85 162,16	-19,89%	

7381 TAXE ADDIT. DROIT MUTATION	515 169,94	553 527,25	7,45%	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 548 966,80	2 539 004,48	-0,39%	
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 257 813,00	1 222 023,00	-2,85%	
74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	315 790,00	347 085,00	9,91%	
745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	0,00%	
74718 PARTICIPATIONS - AUTRES	16 000,96	110,00	-99,31%	indemnité responsable régie PM (en 2017 frais assemblée électorale et FIPD)
7473 SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	25 430,21	30 818,60	21,19%	subv. En scène : 840,60 € gymnases : 29 978,00 €
7478 SUBVENTIONS PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	522 410,00	544 763,80	4,28%	Multi Accueil : 433 239,58 € R.A. Maternelles : 33 501,10 € garderie périscol. : 51 218,77 € Fisac : 11 382,40 € contrat enf. Jeun. 11 159,70 € politique ville : 2 500,00 € E.P. et voirie : 762,25 €
748313 DOTATION COMPENSATION REFORME T.P.	53 719,00	53 719,00	0,00%	
748314 DOTATION UNIQUE COMPENS. SPECIFIQUES T.P	5 525,00	-	-100,00%	
74834 ETAT - COMPENSATION EXONERAT. TAXES FONCIERES	25 832,00	27 062,00	4,76%	
74835 ETAT - COMPENSATION TAXE HABITATION	202 325,00	215 159,00	6,34%	
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	2 795,00	2 683,00	-4,01%	
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	8 580,00	17 160,00	100,00%	
7488 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	109 938,63	75 613,08	-31,22%	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	823 285,12	1 104 674,60	34,18%	
				dont :
				gendarmeries : 319 417,63 €
				Panhard : 48 372,56 €
				entrepôts G.Noël : 312 869,00 €
				Espace 1500 : 116 648,99 €
				écoles : 21 894,36 €
752 REVENUS DES IMMEUBLES	786 273,84	989 476,52	25,84%	

				aire G.D.V. : 41 035,52 € gymnases : 17 878,70 € maison des sociétés: 2345,00 € maison des pérouses : 280,00 € Phoenix : 4 367,30 € terrains cinéma : 2 531,84 € atelier relais : 4 315,13 € cité adm. : 15 431,63 € Bât. Salengro : 13 846,30 € Michon et Mc Do : 38 319,34 € appart. Echelles : 5 556,00 € Bât. Vingtrinier : 5 997,60 € Ga. Moussier : 11 494,88 € bâtiment Arlequin : 3 557,61 €
757 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	7 703.78	6 969,25	-1,89%	terrains agricoles
7588 PRODUITS DIVERS. DE GESTION COURANTE	29 907.50	108 228,83	261,88%	régul centimes : 0,32 € presta.cde pubq : 108 128,51 € régie musicall : 100,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	7 242.58	6 336,13	-12,52%	
7688 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	7 242,58	6 336,13	-12,52%	remboursement intérêts emprunts STEASA
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	631 394.50	1 079 244,68	70,93%	
7711 DEDITS ET PENALITES PERCUES	0.00	1 000,00	100,00%	pénalités sur marché de travaux médiathèque
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATION DE GEST.	1 100,21	2 700,40	145,44%	régularisation charges constatées
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	13 148,97	83,04	-99,99%	
775 PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERE	580 587,26	996 005,24	71,55%	cessions : échange Malfroy Camine: 6 600 €

				actions à CCPA : 70 200,00 € échange de Tricaud : 14 258,54 vente à Ametis : 480 000,00 € vente à JSC : 56 250,00 € vtes parcelles à CCPA: 29 000 € vente à la Cigale : 23 192,00 € vente à Rodriguez: 10 692,00 € vente ateliers relais : 290 000 € vte parcel.Chât.Gaillard:3 135€ ventes podium : 700,00 € ventes diverses : 11 977,70 €
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	36 558,06	79 456,00	117,34%	avoirs sur factures et remboursements sinistres
042 - OPERATION D'ORDRE	111 998,50	171 789,65		

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 469 217,89	2 018 110,88
---	---------------------	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	C.A. 2018	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	7 408 403,84	
CHAPITRE 10 - DOTATIONS FOND DIVERS ET RESERVES	3 557,25	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERST SS DENSITE	3 557,25	
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS	1 690 094,58	
1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 690 094,58	
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 757,00	

2031 FRAIS D'ETUDE	12 290,00	Politique ville : 2940 € vidéo protection : 3 850 € urbanisme : 5 500 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	60 467,00	logiciels évolution serveur -RH- prise de RDV- commande publique : 51 836,60 € logiciel espaces verts : 2 200,80 € logiciels état civil : 3 924 € certificats électroniques Parapheur : 2 505,60 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	206 754,58	
204133 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	34 174,40	participation tourne à gauche BRUCHER
2041412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 019,70	Participation frais gymnase Plaine de l'Ain
2041511 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	47 929,48	poste chargé urbain : 14 535,73 € ANRU : 33 393,75 €
2041581 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	27 600,00	Etude eaux pluviales
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	80 000,00	maison d'accueil jour Fontelune
20422 SUBVENTIONS VERSEES	15 031,00	aide ravalement façades
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	685 480,21	
2111 TERRAINS NU	19 858,73	diagnostic ex France Moquette : 380,00 € échange MALFROY-CAMINE : 7 780,45 € échange de Tricaud : 11 698,28 €

2112 TERRAINS VOIRIE	33 647,10	acquisitions diverses dont : BS 694 : 4242,62 € BD 903-904 : 17 509,68 € BT 402 : 2520,00 € BE 733-735-737 : 2 850,00 € frais géomètre : 5 812,80 €
2168 COLLECTIONS	38 443,46	Médiathèque
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	201 024,00	balayeuse aspiratrice
2183 MATERIEL INFORMATIQUE	61 410,48	dont : CTM : 3 463,07 € médiathèque : 17 511,79 € Espace 1500 : 5 250,34 € DAVC : 2 956,07 € Ecoles : 15 174,09 € Hôtel de ville : 16 682,20 €
2184 MOBILIER	111 011,32	médiathèque : 95 021,17 € Hôtel de ville : 12 475,75 € Espace 1500 : 450,92 € écoles : 1 377,14 € rest.scolaires : 1 686,34 €

2188 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220 085,12	CTM : 14 055,43 € médiathèque : 4 333,12 € Espace 1500 : 8 047,28 € écoles : 448,56 € gymnases : 5 700,00 € Hôtel de ville : 6 064,80 € Phoenix : 1 209,50 € MJC ! 4 116,00 € rest.scolaire Echelles : 56 925,43 € MPE : 5 641,36 € Jardin d'enfants : 15 423,82 € cimetière : 5 040,00 € 2clairage public : 22 685,82 € espaces verts : 10 130,50 € logistique : 11 844,60 € mobilier urbain : 21 072,00 € stade : 15 464,30 € voirie : 8 209,20 €
CHAPITRE 23 – IMMOB.EN COURS	4 296 862,25	
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	139 207,20	desserte forestière
2313 CONSTRUCTIONS	2 385 406,53	Phoenix : 21 834,72 € Hôtel de ville : 1 908,00 € motocross 2 353,20 € entrepôt Guy Noël : 3 282,68 € école de musique : 8 479,49 € police municipale : 5 712,00 € maison des sociétés : 13 743,65 € Espace 1500 : 17 273,62 € cimetière : 31 514,70 € UCP : 39 710,72 € jardin d'enfants : 403 884,86 € château des Allymes : 652 045,94 € Médiathèque : 1 165 880,58 € J. Ferry élémentaire : 17 782,37 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 712 704,98	vidéo protection : 18 415,17 € fibre optique GFU phase 2 : 109 200,43 € éclairage public : 268 072,10 € voirie : 1 313 916,12 €
238 AVANCES SUR MARCHES	59 543,54	jardin d'enfants : 13 598,40 € voirie : 45 945,14 €
CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	261 742,32	
27638 CREANCES/COLLEC. PUBLIQUES - AUTRES ETABLIS. PUBLICS	261 742,32	Portage EPF : Guy Noël : 212 270,97 € Gungormus : 5 692,36 €

		Andrieu : 19 783,12 € Emmavena : 23 995,87 €
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE	171 789,65	
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES(ORDRE)	19 366,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	C.A. 2018	
TOTAL GENERAL	2 912 813,40	
CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	718 057,78	
10222 F.C.T.V.A.	0,00	sera versé au cours du 1er trimestre 2019
10226 TAXE AMENAGEMENT	527 390,63	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	190 667,15	
CHAPITRE 13 – SUBV. D'INVESTISSEMENT RECUES	387 951,30	
1321 SUBVENTION ETAT	137 154,30	ANRU : 10 437 € Jardin d'enfants : 42 000 € Médiathèque : 12 000 € Château Allymes DRAC : 72 717.30 €
1323 SUBVENTION DEPARTEMENT	58 891,00	Château Allymes : 24 178 € Jardin d'enfants : 30 113 € PLU : 4 600 €
13251 SUBV. NON TRANSFERERABLES GFP DE RATTACHEMENT	45 749,00	CCPA Delattre de Tassigny
1328 SUBVENTION	60 316,00	Echange Malfroy C. : 14 200 € Jardin d'enfants CAF : 46 116 €
1342 AMENDES DE POLICE	82 841,00	
1388 SUBVENTION SIEA	3 000,00	
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	30 632,04	
238 AVANCES	30 632,04	
CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 091,27	
276358 EMPRUNT	19 091,27	
CHAPITRE 040 - OPERATIONS ORDRE	1 737 715,01	
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (ORDRE)	19 366,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 942 317,37	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après avoir désigné Madame CASTELLANO Présidente de séance,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire s'étant retiré,
Par 24 voix pour, 3 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget principal de la ville d'Ambérieu en Bugey

Madame CASTELLANO précise qu'il s'agit là des dépenses et recettes réelles de la commune pour l'exercice 2018 et que les comptes seront consultables sur le site de la ville.

Intervention de Monsieur CHRISTIN :

« Monsieur le Maire,

Comme chaque année, ce document est le reflet de votre budget. Pour 2018, nous retenons notamment :

- *Bien sûr, la hausse de la taxe foncière, pour la deuxième fois du mandat*
- *Puis, après une baisse sur l'exercice 2017, les dépenses de fonctionnement sont réparties à la hausse (+ 6,25 %).*

Dans ce contexte, notre groupe s'abstiendra »

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT DE PERSONNES »

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2018 du budget annexe « TRANSPORT DE PERSONNES » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	736 661.50	137 060,79		873 722.29	-184 917,19
RECETTES	688 805,10			688 805,10	
INVESTISSEMENT	REALISE	RESULTAT REPORTE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	TOTAL	RESULTAT DE L'EXERCICE
DEPENSES	3 893.37	15 516,40		19 409.77	-14 794.90
RECETTES	4 614,87			4 614,87	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		C.A. 2017	C.A. 2018	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		731 962 48	736 661.50	0.64%	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	728 545,61	732 046,63	0,48%	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN	554,14	0,00	-100,00%	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 814,69	0,00	-100,00%	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	82,44	51,84	-37,12%	
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	3 497,81	1 218,84	-65,15%	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00	2 316,00	0,00%	
6248	DIVERS TRANSPORTS	716 622,56	720 765,41	0,58%	Cinéma : 2 851 € Ambartap : 579.41 € Stag. découvert. : 3 092.63 € Gymnase : 21 032.95 € Voile : 8 684.09 € Rest. Scolaire : 53 312.24 € TAM : 621 177.06 € Centre nautique : 10 036,03 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	77,26	0,00	-100,00%	

627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	41,73	41,07	-1,58%	
6281	CONCOURS DIVERS	3 854,98	7 653,47	98,53%	Participation OûRa

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	260,00	0,00	-100,00%	
658	CHARGES DIVERSES	260,00	0,00	-100,00%	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 156,87	4 614,87	46,18%	

002	DEFICIT ANTERIEUR	156 255,72	137 060,79	-12,28%	
-----	-------------------	------------	------------	---------	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		C.A. 2017	C.A. 2018	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		751 157,41	688 805,10	-8,30%	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 635,00	33 421,00	16,71%	
7061	TRANSPORT DE PERSONNES	28 635,00	27 421,00	-4,24%	
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNESES	0,00	6 000,00	100,00%	
73	IMPOTS ET TAXES	539 602,20	479 766,40	-11,09%	
734	VERSEMENTS TRANSPORTS	539 602,20	479 766,40	-11,09%	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	182 840,68	161 335,35	-11,76%	
7474	PARTICIPATION COMMUNE	173 415,71	152 577,19	-12,02%	
7475	PARTICIPATION GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	9 424,97	8 758,16	-7,07%	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	79,53	13 362,35	16 701,65%	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 874,43	100,00%	
778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	79,53	9 487,92	11829,99%	
042	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	920,00	100,00%	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		C.A. 2017	C.A. 2018	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		4 376,25	3 893,37	-11,03%	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 376,25	2 973,37	-32,06%	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 376,25	2 973,37	-32,06%	équipements OûRA
040	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	920,00	100,00%	

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 159,99	15 516,40	-9,58%	
-----	--------------------------------------	-----------	-----------	--------	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT		C.A. 2017	C.A. 2018	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		6 019,84	4 614,87	-23,34%	
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 862.97	0.00	-100,00%	
1312	SUBVENTION REGION	2 862.97	0.00	-100,00%	OùRA
040	OPERATIONS D'ORDRE	3 156,87	4 614,87	46.18%	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après avoir désigné Madame CASTELLANO, Présidente de séance,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire s'étant retiré,
Par 27 voix pour

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe « *TRANSPORT DE PERSONNES* » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

4 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Madame CASTELLANO expose qu'après avoir constaté les résultats du compte administratif 2018 du Budget Principal, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat.

Il est rappelé que :

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture de : - 1 553 273.07 €
La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de : 3 215 915.22 €

Par ailleurs, les crédits reportés de la section d'investissement s'élèvent à :

- Dépenses : 2 433 040.96 €
- Recettes : 1 863 674.00 €

Il est donc proposé du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2018	- 1 553 273.07 €
Crédits reportés dépenses investissement	- 2 433 040.96 €
Crédits reportés recettes investissement	1 863.674.00 €
Sous-total	- 2 122 640.03 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	3 215 915.22 €
Affectation à la section d'investissement	2 122 640.03 €
Excédent de fonctionnement 2018 à reprendre	1 093 275.19 €

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat du Budget Principal comme indiqué ci-dessus.

5 - OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose qu'en exécution de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la Commune par elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle.

Le bilan des opérations foncières et immobilières de l'exercice 2018 est donc proposé au Conseil Municipal.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019**, a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des opérations foncières et immobilières de l'exercice 2018.

ANNEXE EN FIN DE COMPTE-RENDU : OPERATIONS FONCIERES : BALANCE DE CLÔTURE

6 - FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Madame CASTELLANO expose que pour l'année 2018, l'état 1288M qui récapitule les produits des impositions perçues au profit de la commune, fait apparaître un montant total de 6 947 245 € ainsi réparti :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| • Taxe d'habitation | 2 594 308 € |
| • Taxes sur le foncier bâti | 4 325 851 € |
| • Taxes sur le foncier non bâti | 27 086 € |

Il est précisé que ces sommes sont hors compensations, dont le montant total pour l'exercice 2018 s'élève à 397 994 €, ainsi réparti :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Allocation compensatrice de la T.H. | 215 159 € |
| ➤ Allocation compensatrice de la T.F.B. et T.F.N.B. | 27 062 € |
| ➤ Dotation compensation réforme T.P. (D.C.R.T.P.) | 53 719 € |
| ➤ Garantie Individuelle de ressources (F.N.G.I.R.) | 102 054 € |

Pour l'année 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les taux suivants :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX COMMUNAUX	
	TAUX 2018	Proposition taux 2019
Taxe d'habitation	12.25 %	12.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.28 %	23.28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %	48.00 %

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour, 2 voix contre

FIXE comme suit les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	12.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %

Madame CASTELLANO précise qu'à la mi-mars aucun chiffre définitif n'a été notifié à la Commune pour les recettes fiscales.

Monsieur ROUSTIT indique qu'il aurait aimé voir la diminution de la taxe foncière

Monsieur le Maire répond que nous n'avons aucune lisibilité sur la suppression de la taxe d'habitation

7 - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2019 du « BUDGET PRINCIPAL » est arrêté à la somme de :

1- Section de fonctionnement		
➤ Recettes	17 685 668.19 €	
➤ Dépenses	17 685 668.19 €	
2- Section d'investissement		
➤ Recettes	7 378 359.03 €	} total : 9 242 033.03 €
➤ Crédits reportés	1 863 674.00 €	
➤ Dépenses	6 808 992.07 €	} total : 9 242 033.03 €
➤ Crédits reportés	2 433 040.96 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
		B.P. 2018	B.P. 2019	OBSERVATIONS
011 CHARGES CARACTERE GENERAL		4 084 418,00	4 371 860,00	
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES - EAU ET ASSAINISSEMENT	32 000,00	60 316,00	Compteur stade endommagé entraînant des fuites conséquentes + 12000 €, augmentation importante des consommations pour les CTM + 7000 €, l'école de musique + 3600 €, rest. Scolaire Echelles + 1600 €.
60612	FOURNITURES NON STOCKABLES - ENERGIE-ELECTRICITE	740 000,00	755 000,00	
60613	CHAUFFAGE	29 000,00	35 500,00	gaz Espace 1500
60622	CARBURANTS	52 000,00	53 000,00	
60623	ALIMENTATION	200 000,00	192 000,00	Dont : Restaurants scolaire : 160 000 € MPE : 11 500 € Jardin d'enfants : 4 000 € Centre de loisirs : 13 000 €
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 040,00	6 340,00	Dont : Produits pharmaceutiques Ecoles : 2 470 € Périscolaire : 1 100 € Restaurants scol. 250 € autres services : 2 000 € Remplacement produits périmés
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	50 290,00	49 610,00	Produits entretiens dont Ecoles : 9 500 € Restaurants scol. : 9 000 € Gymnases : 5 690 € Médiathèque : 3 000 € MPE : 5 800 € Tribunes : 1 160 € Espace 1500 : 3 640 € Propreté Urbaine : 3 650 € Jardin d'enfants : 1 800 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	326 809,00	371 660,00	Dont : Ecoles : 18 150 € Périscolaire : 6 909 € Sp. scol.kayak voile : 8 958 € Restaurants scol. : 6 000 € Gymnases : 6 000 € Espaces verts : 15 000 € Voirie : 12 000 € Illuminations : 9 500 € Espace 1500 : 5 700 €

60633	FOURNITURES DE VOIRIE	35 000,00	38 000,00	Propreté Urbaine : 9 000 € Garage : 12 550 € Travx . régie : 150 000 €
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	16 000,00	30 000,00	Equipements professionnels tous services confondus
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 400,00	14 000,00	
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	3 000,00	3 500,00	Médiathèque
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	91 060,00	78 965,00	Centre Médico Scol : 100 € Tiret mat. : 6 795 € Jean de Paris mat. : 5 364 € Jules Ferry mat. : 5 634 € Jean Jaurès mat. : 12 843 € Périscolaire : 1 800 € Jean Jaurès élém. : 18 621 € Jules Ferry élém. : 19 800 € Jean de Paris élém. : 8 008 € <i>Pour info CA 2018 = 84 829 €</i>
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	43 000,00	48 000,00	Végétaux, en gazon. allées du cimetière, plantation mécanisée des bulbes
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	75 820,00	87 968,00	Dont : Bureaux DAEVS : 8 640 € Parking Sanville : 12 653 € Gendarmerie Bérard : 47 420 € ADAPA : 6 355 € Locaux syndicaux : 7 200 € Voile stage découverte : 5 500 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	169 156,00	171 295,00	Dont : Véhicules : 77 000 € Motifs lumineux : 28 000 € Stages découvertes : 4 000 € Copieurs, imprim. : 12 300 € Espace 1500 : 8 000 € Espaces verts : 6 000 € Culture : 2 000 € Fourreaux GFU : 7 600 € Sanit. Chât.Allymes : 2 100 € Copieurs écoles : 9 700 € Copieur MPE : 1 480 € Jardin d'enfants : 1 080 € Logistique : 1 000 € Pépinière : 1 000 € 14 juillet : 1 700 € CTM : 1 000 €
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	4 674,00	3 270,00	Garage PM : 100 € Bureaux DAEVS : 1 920 €

				Parking Sanville : 820 € Bâtiment Les Arcades : 430 €
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	186 000,00	231 019,00	Stades : 20 000 € Fauchage : 3 341 € Elagage lamier : 23 940 € Lutte biologique : 6 600 € Taille haies : 1 300 € Tonte grands espaces : 36 270 € Tonte petits espaces : 23 940 € Voirie débrous.: 32 751 € Voirie désherbage : 3 762 € Accotem . élagage : 19 115 € Conces.cimetièrè : 60 000 €
615221	ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS	248 040,00	155 340 ,00	E.1500 cristal.marbre: 24 000 € MPE : 3 640 € Fenêtre bureau CCAS : 5 000 € Gde porte préau JJM : 15 000 € Porte Rest. scol. : 7 500 € Portes auto MJC : 10 000 € Portes vestiaires foot+buanderie : 27 000 € garde corps PSGR, maçonnerie Pont Vareilles, suivi topo barrage Lac Bleu : 50 000 € provision bâtiments : 13 200 € p/ info CA 2018 :100 177.29 €
615231	ENTRETIEN VOIRIES	206 000,00	260 000,00	selon marchés
615232	ENTRETIEN RESEAUX	265 000,00	265 000,00	Eclairage public : 200 000 € Illuminations : 20 000 € Voirie : 45 000 €
61524	BOIS ET FORETS	1 500,00	4 500,00	Travaux entretien ONF
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	15 000,00	18 000,00	Entretien des véhicules communaux
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	33 938,00	27 500,00	Dont : Espace 1500 : 3 000 € Espaces verts : 1 000 € Aires de jeux : 3 500 € Voirie : 2 000 € Triangle Activités : 4 500 € Jardin d'enfants : 570 € MPE : 1 070 € Restaurants scol. : 2 550 € Vélos sports scolaires : 1 250 € Voile : 1 900 € Bâtiments divers 5 000 €
6156	MAINTENANCE	308 257,00	404 225,00	Dont : Médiathèque copieurs logiciels : 5 000 €

				Admin. Gén. Copieurs logiciels : 26 000 € Pann. électroniques : 1 220 € Espace 1500 : 22 000 € Eclairage public : 15 000 € Propreté urbaine : 4 000 € Pompes relevage : 3 360 € Voirie : 3 000 € Passage à niveau T.A. : 3 500 € Logiciels finances RH dette TLPE Copieurs : 21 740 € Mainten. véhicules : 20 000 € Mainten. Rés.inform. : 2 200 € MPE : 6 196 € Jardin d'enfants : 2 249 € Gymnases : 2 900 € Test Charge : 1 900 € Tennis et Pump Track : 8 900 € Copieurs écoles : 16 550 € Restaurants scol. : 5 100 € Service Sécurité : 8 680 €
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	62 852,00	49 253,00	Dommage aux Biens, Responsabilité Civile, Protection Juridique, Flottes auto et navigation
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	14 720,00	17 600,00	Dont : Ecoles : 1 140 € voirie : 1 150 € Alec : 1 415 € communication : 1 100 € Météo France : 4 770 € Ress. Humaines : 2 215 € Gazette : 2 210 € Sports : 300 € Urbanisme : 500 € Espaces verts : 1 000 € MPE : 455 € Police Municipale : 650 € Elections : 110 € Cimetière : 150 € <i>pour info CA 2018 : 20 791 €</i>
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	20 000,00	20 000,00	formation du personnel
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	48 000,00	50 000,00	DONT : Crèche attitude : 48 696 €
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE	0,00	2 200,00	
6226	HONORAIRES	93 876,00	124 408,00	Dont :

6227	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	0,00	10 900,00	Assistance juridique : 11 520 € Avocats : 7 500 € Frais portage EPF : 41 778 € Prestations ADS : 27 000 € Animations J.enfants : 2 410 € MPE interventions et analyse pratique: 3 900 € CAUE et géomètres : 36 300 €
				Contentieux : 7 400 € Indemnité éviction : 3 500 €
6228	DIVERS	203 347,00	132 800,00	Dont : Distribution pour communication : 10 080 € Cabaret VADA : 2 500 € CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance): 17 400 € Concerts Esp. 1500 : 18 360 € Entretien ruches : 3 210 € Sécurité : 3 400 € Nuisibles : 6 000 € Interven. périscol. : 11 000 € Stages découvertes : 1 500 € MPE : 5 000 € Fourrière- chats : 2 000 €
				Plans J. J. rénov. Ther.: 3 372 € Eco-pâturage : 2 600 €
				Accueil jeunes Mering : 4 000 € Program. culture : 10 000 € Anim. Médiathèque : 7 000 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	10 000,00	14 000,00	Encarts Journaux : 800 € Ann.marchés pub. : 13 200 €
6232	FETES ET CEREMONIES	17 000,00	17 150,00	14 juillet : 12 150 € Union Musicale : 5 000 €
				Dont : Médiathèque : 2 531 € Fin d'année : 1 626 € Ambérieu en fête : 3 354 € Communication : 14 249 € Manifestations : 1 332 € VADA : 1 128 € Espace 1500 : 2 669 € Jeunesse : 2 605 € Stages découverte : 3 110 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	31 328,00	37 509,00	
6238	DIVERS-PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	103 041,00	135 226,00	Dont : vœux : 15 600 € vins d'honneur : 5 000 € Anim. fin d'année : 40 000 €

				village Telethon : 3 000 € Ambérieu en fête : 41 466 € VADA : 5 500 € 14 juil : 9 600 € Gestion marchés : 4 000 €
6248	TRANSPORTS DIVERS	300,00	0,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 000,00	10 240,00	frais de missions des agents
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	35 000,00	30 670,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	60 000,00	55 000,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 500,00	2 455,00	frais bancaires paiement par CB et commissions sur emprunts
6281	CONCOURS DIVERS	20 475,00	20 164,00	dont : adhésion APVF : 4 075 € SACPA : 15 679 €
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	51 000,00	59 722,00	frais gardiennage ONF : 1 660 € contrat Sécuritas : 58 062 €
62876	REMB. FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	29 225,00	50 700,00	Frais de fonctionnement AGORA : 15 000 € frais de fonctionnement maison des projets : 3 700 € Poste chargé projets urbains : 15 000 € frais gym. Plaine l'Ain :17 000 €
62878	REMBOURSEMENT FRAIS A AUTRES ORGANISMES	8 130,00	7 880,00	
6288	AUTRES	31 500,00	81 806,00	Dont : évacuation déchets : 55 000 € ADSEA : 26 306 €
63512	TAXES FONCIERES	80 000,00	77 100,00	
6353	IMPOTS INDIRECTS	140,00	140,00	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 000,00	828,00	
6358	AUTRES DROITS	0,00	101,00	A.N. Fréquences Radio PM
012 - CHARGES DE PERSONNEL		7 989 141,00	8 294 650,00	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		230 000,00	194 000,00	
739223	FDS PEREQ.RESS.COM ET INTERCOM.(ex73925)	230 000,00	194 000,00	
65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		2 189 322,88	2 263 100,73	
651	REDEV. CONCES.BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS, VALEURS SIMIL.	720,00	1 000,00	dont : Droit auteur culture
6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMIN.	422 761,08	514 021,71	déficit budget transport CA 2018 : 199 712,09 € BP 2019 : 314 309,62 €
6531	INDEM.MAIRE & ADJ.	166 922,60	167 730,00	
6533	COTIS. RETR.MAIRE & ADJ.	10 195,70	9 998,00	
6535	FORMATION MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS	990,00	0,00	

6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 500,00	0,00	
6542	CREANCES ETEINTES	20 008,00	539,00	
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	659 839,00	659 200,00	Centre Nautique : 650 000 € SIEA : 9 200 €
6558	CONTINGENT ET PARTICIP. AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	121 000,00	122 000,00	MJC : 63 000 € Ecoles privées : 59 000 €
657362	SUBV. FONCTION. CCAS	87 915,50	110 477,02	
6574	SUBV. FONCTION.ASSOCS & PERSON. DROIT PRIVE	688 771,00	675 135,00	
6588	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	8 700,00	3 000,00	
66 - CHARGES FINANCIERES		446 986,00	390 336,00	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	446 986,00	390 336,00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		29 596,00	67 300,00	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 811,00	66 300,00	dont EPF: 64 800 €
673	TITRES ANNULES EXERCICE ANTERIEUR	27 785,00	1 000,00	
042 -	OPERATIONS D'ORDRE	757 559,00	891 624,00	dotations aux amortissements
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	2 325 428,00	1 212 797.46	
TOTAL GENERAL		18 052 450,88	17 685 668.19	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
		B.P. 2018	B.P. 2019	OBSERVATIONS
013 - ATTENUATION DE CHARGES		127 000,00	104 500,00	
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS	127 000,00	104 500,00	Dont : Décharges syndic. : 14 000 € Rembt I.J. : 15 000 € Part. CCPA poste chargé PDV et cohésion sociale : 11 500 € ANAH poste chargé projets Cœur de Ville : 27 700 € PM mutualis. Douvres-Château Gaillard : 16 200 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		987 213,00	952 711,00	
7022	COUPES DE BOIS	40 000,00	-	ventes ponctuelle bois sur pieds
7023	MENUS PRODUITS FORESTIERS	3 000,00	2 000,00	
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	18 000,00	30 000,00	
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	20 000,00	20 000,00	Orange, GRDF, Enedis
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	-	4 000,00	Animation des marchés forains depuis le 01/01/2019
7062		3 200,00	12 000,00	Médiathèque : 11 700 €

	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS			visite Opéra : 300 €
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SPORTIFS	10 000,00	10 000,00	stages découvertes
70632	REDEVANCES DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	27 000,00	29 000,00	Repas centre de loisirs
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	150 000,00	159 100,00	Multi Accueil : 120 000 € RAM : 100 € Jardin d'enfants : 39 000 €
7067	REDEV. ET DROITS SERVICES PERISCOLAIRES ET ENSEIGN.	400 000,00	390 000,00	restaurants scolaires
7081	PRODUITS DES SERVICES EXPLOITES DS L'INTERET DU PERSONNEL	50,00	100,00	photocopies Médiathèque
7083	LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES	4 600,00	2 000,00	utilisations stade omnisports par lycée Plaine de l'Ain
70841	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXES	73 462,00	83 000,00	mise à dispo personnel au CCAS
70848	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUTRES ORGANISMES	147 000,00	164 500,00	mise à dispo personnel à l'Ecole de Musique : 153 000 € mise à dispo d'un agent (Emploi et Formation) à la CCPA 50 % : 11 500 €
70876	REMBOURSEMENT FRAIS PAR GFP DE RATTACHEMENT	65 161,00	25 161,00	versement CCPA suite transfert de zones (différence inscrite au 7588)
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	25 740,00	21 850,00	Remboursement charges locatives dont : Pépinière : 7 050 € Gendarmeries : 8 200 € J. Jaurès et J. Ferry : 3 250 € Cité Administrative : 900 € Maison des Sociétés : 2 000 €
73 - IMPOTS ET TAXES		11 278 718,00	11 523 651,00	
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	6 986 014,00	7 165 357,00	
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	11 350,00	28 000,00	Régularisation TH sur exercice antérieur
73211	ATTRIBUTION COMPENSATION FISCALITE REVERSEE	2 207 964,00	2 207 964,00	
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	971 312,00	975 000,00	Commune : 825 000 € MPE : 150 000 €
73221	FNGIR	102 164,00	102 054,00	selon cerfa 1288M des Finances Publiques
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	110,00	0,00	
7336	DROITS DE PLACE	60 000,00	50 804,00	Marché forains : 50 000 € Droit de station. taxis : 804 €

7337	DROITS DE STATIONNEMENT	804,00	-	nomenclature supprimée en 2019 - voir 7336
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	9 000,00	9 472,00	
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	370 000,00	342 000,00	
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	110 000,00	90 000,00	
7381	TAXE ADDIT. DROITS DE MUTATION	450 000,00	553 000,00	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		2 464 207,00	2 645 496,00	
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 222 023,00	1 169 858,00	baisse population
74123	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	347 085,00	347 000,00	
745	DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	
74718	PARTICIPATIONS - AUTRES	5 489,00	110,00	indemnité responsabilité régisseur PM
7473	PARTICIPATIONS DU DEPARTEMENT	20 400,00	63 250,00	Culture : 1 250 € Cœur de Ville : 40 000 € Utilisation gymnases par Collège : 22 000 €
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	533 225,00	740 752,00	Dont : CLSPD : 6 000 € Contrat enf.Jeunesse : 11 160 € Multi Accueil : 509 142 € Jardin d'enfants : 147 672 € RAM : 39 024 € Périscolaire : 4 831 €
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME T.P.	53 719,00	53 719,00	
748314	DOTATION UNIQUE COMPENSATIONS SPECIFIQUES T.P.	5 500,00	5 500,00	
74834	ETAT - COMPENSATION EXONERAT. TAXES FONCIERES	21 691,00	26 000,00	
74835	ETAT - COMPENSATION EXONERATION TAXE HABITATION	215 159,00	200 000,00	
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	2 795,00	2 680,00	
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	8 600,00	5 030,00	
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	25 713,00	28 789,00	ressortissants suisses
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		969 864,00	1 112 080,00	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	962 764,00	966 080,00	Dont : Espace 1500 : 116 000 € Gendarmeries : 319 500 € Ecoles : 22 270 €

				Utilis. Gymnases : 18 000 € Ex Guy Noël : 314 804 € Pépinière : 52 008 € Gens du voyage : 41 035 € Garage S.Moussier:11 500 € Bâtiment Michon : 36 900 € Cité Administrative : 10 812 € Maison des Sociétés : 2 400 € Utilisation Phoenix : 4 370 € Bâtiment Vingtrinier:5 998 € Terrains cinéma : 2540 €
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	7 100,00	7 000,00	locations terrains agricoles
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	-	139 000,00	Prestation Commande Publique : 109 000 € Partenariat Ambérieu en fête : 30 000 €
76 - PRODUITS FINANCIERS		6 336,00	5 384,00	
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 336,00	5 384,00	Rbt emprunt/STEASA (intérêts)
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		59 201,00	65 121,00	
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	15 469,00	-	
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00	-	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	10 121,00	Anim. Fin d'Année :7 000 € Annul.charges : 2 700 € Cent. Naut. trop versé 2018 : 421 €
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	43 232,00	55 000,00	avoirs et remboursements sinistres
042 -	OPERATIONS D'ORDRE	141 151,00	183 450,00	dont travaux régie:150 000 €
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		2 018 110,88	1 093 275.19	
TOTAL GENERAL		18 051 800,88	17 685 668.19	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		B.P. 2019	OBSERVATIONS
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		50 000.00	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	50 000.00	reversement taxes d'aménagement suite permis non réalisés-provision
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 664 201,00	
1641	EMPRUNT EN EUROS	1 663 733,00	capital de la dette
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	468,00	remboursement caution PERFECTADOM
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		50 000.00	
202	FRAIS LIES A REALISATION DOCUMENTS URBANISME	10 000.00	PLU
2031	FRAIS D'ETUDES	40 000,00	

204 – SUBV. D'EQUIP. VERSEES		331 500,00	
204131	DEPARTEMENT - MOBILIERS, MATERIEL, ETUDES	1 500,00	Mission développement Aérodrôme
204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15 000,00	Participation Maison de Retraite
20422	SUBV. EQUIPT PERSON. DROIT PRIVE. BATIMENTS INSTAL.	15 000,00	Aide aux ravalements de façades
2041412	SUBV. EQUIPT VERSEES GROUPEMENT DE RATTACHEMENT	300 000,00	Participation pour tribunes gymnase Plaine de l'Ain (CCPA)
21 – IMMOBILIS. CORPORELLES		552 149,00	
2112	TERRAINS VOIRIE	50 000,00	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	40 000,00	Provision acquisitions bâtiments
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	37 000,00	Matériel défense incendie extincteurs : 7 000 €
			Défense extérieure incendie : 30 000 €
2168	AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	30 000,00	Ouvrages médiathèque
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	150 000,00	Acquisition de véhicules
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	58 250,00	Informatique : 56 950 € Postes radio PM : 1 300 €
2184	MOBILIER	15 000,00	Services municipaux : 2 000 € Espace 1500 (tables) : 5 000 € Police Municipale : 8 000 €
			Dont : Médiathèque : multiwash et aspiro brosseur : 5 520 € Vestiaires Foot : multiwash : 2 720 € Espace 1500 : multiwash, aspiro brosseur, mat son- lumière : 10 000 € Matériel Eclairage Public : 20 000 €
			Propreté Urbaine : Potelets cendriers - chariots - poubelles : 7 000 €
			Espaces Verts : broyeurs -enrouleur à vérin- tronçonneuse métaux - remorque : 31 290 €
2188	AUTRES MOBILIERS	171 899,00	Logistique : tonnelles - chaises - coffrets elec : 11 000 € Jardin d'enfants : multiwash - machine à laver - signalétique - vestiaires: 5 800 € MPE : multiwash - machine à laver : 3 300 € CTM : compresseur - meuleuse centreuse - perceuse - visseuse - démonte pneus-équilibreuses-penderie chauffante : 10 756 € Cimetière : bancs - machine à graver : 6 680 € Gymnase Bellièvre : rénovation fosse : 13 200 € Ecoles : mobilier : 7 817 €

			Restaurant Scolaire Jean de Paris : machine à laver : 1 500 € Restaurant Scolaire Echelles : module complémentaire self : 15 006 € Voile : bateau : 4 742 € Défibrillateurs : 6788 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		2 146 790,00	
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	104 000,00	Rénovation places J. Ferry et Champs de Mars (cœur de ville) : 100 000€ Clôture nord bâtiment Panhard : 4 000 €
2313	CONSTRUCTIONS	927 790,00	Stade arrosage : 10 000 € Jardin d'enfants : 4 476 € Maître d'œuvre Abattoirs : 30 000 € CTM mise aux normes système aspiration poussières : 30 000 € Hôtel de Ville mise en accessibilité : 120 000 € Jaurès élémentaire rénovation énergétique : 100 000 € Jaurès maternelle motorisation volets : 18 000 € Médiathèque : avenants : 2 614 € Château Allymes tranche optionnelle 1 : 470 000 € Allymes étude paysagère : 24 000 € Gymnase Bellière système de ventilation : 100 000 € Cimetière ossuaires : 10 000 € Terrains de Tennis gazon synthétique : 8 700 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 085 000,00	Eclairage public : 270 000 € Voirie : 700 000 € Gare capteurs stationnement : 30 000 € Vidéo protection mise à niveau : 15 000 € Fibre optique GFU : 70 000 €
238	AVANCES VERSEE SUR COMMANDE IMMOB. CORP.	30 000,00	Avances sur marchés divers
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		277 629,00	
27638	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	277 629,00	<u>EPF portage :</u> Ex Guy NOEL : 212 779 € EMMAVEMA : 23 996 € GUNGORMUS : 5 692 € ANDRIEU : 19 783 € Bâtiment 20 place Marcelpoil : 9 509 € Bâtiment 18 rue Vingtrinier : 5 870 €
040 - OPERATION ORDRE		183 450,00	Dont travaux en régie : 150 000 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 553 273.07	
TOTAL GENERAL		6 808 992.07	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	B.P. 2019	OBSERVATIONS
024 - PRODUITS DES CESSIONS	187 323,00	

			Ventes à CCPA : 93 183 € Vente actions SEMCODA : 27 000 € Vente à Archirel : 13 440 € Vente à Vincent : 45 000 € Vente Ain Karting : 4 200 € Vente AMBECOR : 4 500 €
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		187 323,00	
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		3 654 456.57	
10222	F.C.T.V.A.	950 000,00	FCTVA 2018 : 300 000 € FCTVA 2019 : 650 000 €
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	581 816.54	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 122 640.03	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		465 295,00	
1321	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEE AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - ETAT	260 295,00	Cœur de Ville : 100 000 € Château Allymes subv DRAC : 160 295 €
1322	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEE AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - REGION	100 000,00	Château Allymes
13251	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEE AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - GFP RATTACHEMENT	10 000,00	Allymes subv. CCPA étude paysagère
1342	FONDS AFFECTE A EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE - AMENDES DE POLICE	85 000,00	
1388	AUTRES SUBV. INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLE	10 000,00	subvention Eclairage Public
16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES		900 000,00	Emprunt 2019
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		47 099,00	
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 099,00	Remboursement avances marchés publics : marchés Eclairage Public : 4 800 € Voirie : 25 200 € GFU : 3 500 € Jardin d'enfants : 13 599 €

27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 064,00	
276358	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES - AUTRE GROUPEMENTS	20 064,00	STEASA remboursement emprunts
040 - OPERATION ORDRE		891 324,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 212 797.46	
TOTAL GENERAL		7 378 359.03	

REPORTS DE CREDITS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		6 036,00	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	6 036,00	Jardin d'enfants
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		120 307,82	
202	FRAIS LIES A REALISATION DOCS URBA - NUMERISATION CADASTRE	40 003,82	PLU : étude et assistance révision
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	80 304,00	Licence bar : 78 300 € Paramétrage logiciel Ciril : 2 004 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES		165 643,47	
2041511	SUBV. EQUIPEMT VERSEES PAR GFP RATTACHEMENT POUR BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	29 643,47	AGORA Poste chargé projet urbain
204182	SUBV. EQUIPEMT VERSEES PAR AUTRES ORGAN. PUBLICS POUR BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	136 000,00	Rue des Apôtres mise en souterrain réseau basse tension
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		98 089,64	
2111	TERRAINS NUS	1 777,98	Géomètre
2112	TERRAINS DE VOIRIE	1 662,00	Géomètre
2168	AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	6 793,81	Médiathèque
2183	MATERIEL DE BUREAUX ET MATERIEL INFORMATIQUE	21 147,12	Médiathèque : 20 238,18 € Téléphonie fixe : 908,94 €
2184	MOBILIER	20 195,52	Espace 1500 : 9 834,04 € Médiathèque : 10 361,48 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 513,21	Extincteurs : 1 082,04 € Logistique : 13 495,20 € Médiathèque : 2 311,45 € Jardin d'enfants : 22 259,40 € MPE : 633,98 € Voirie : 1 349,41 € Espaces verts : 3 749,15 € Centre Technique Municipal : 1 236 € Espace 1500 : 396,58 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		2 042 964,03	

2312	IMMOBILISATIONS CORPORELLES AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAINS	2 040,00	Séparation parcelles ONF
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES - CONSTRUCTIONS	906 543,47	Hôtel de Ville réno chaufferie : 23 422,85 € Jean de Paris réno chaufferie : 19 950,05 € Musée du Cheminot réno chaufferie : 23 471,95 € Gym. Bellièvre + St Ex réno chaufferie: 37 380,79 € Espace 1500 contrôle : 700 € Médiathèque : 113 442,48 € Château des Allymes : 102 461,37 € Jardin d'enfants : 567 713,98 € Plan de stationnement : 18 000 €
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES - INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 134 380,56	Voirie : 1 005 976,74 € Eclairage Public : 98 666,44 € Fibre optique GFU : 29 737,38 €
TOTAL GENERAL		2 433 040,96	

REPORTS DE CREDITS - RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 808 603,02	
1318	SUBV. RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES	4 906,00	Zéro pesticide
1321	SUBV. RATTACHEES AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - ETAT	477 383,83	Médiathèque : 36 000 € Château des Allymes : 258 854,83 € Jardin d'enfants : 98 000 € Desserte forestière : 65 529 € Politique Ville : 19 000 €
1322	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - REGION	230 450,00	Médiathèque : 44 450 € Château des Allymes : 150 000 € Gymnase Cordier : 36 000 €
1323	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - DEPARTEMENT	242 507,00	Château des Allymes : 150 000 € Jardin enfants : 92 507 €
13251	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES - GFP RATTACHEMENT	647 872,19	Médiathèque : 219 050 € Château des Allymes : 129 752 € Voirie : 299 070,19 €
1328	SUBV. INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS	197 484,00	Jardin d'enfants : 169 884 € Eclairage public : 27 600 €
1388	AUTRES SUBV. INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES	8 000,00	Eclairage public
23- IMMOBILISATIONS EN COURS		55 070,98	
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 070,98	marché voirie
TOTAL GENERAL		1 863 674,00	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour, 5 voix contre

APPROUVE le budget primitif 2019 du « BUDGET PRINCIPAL ».

Intervention de Monsieur ROUSTIT

« Monsieur le Maire, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, notre groupe a exprimé son inquiétude face au désengagement de l'Etat et les conséquences pour nos populations et associations.

Nous n'avons jamais connu une telle situation inconfortable. Je crois avoir compris qu'une de mes propositions a été retenue puisque vous avez inscrit un emprunt.

Nous sommes dos au mur alors que le mouvement associatif, qui est le lien social, a besoin d'être revalorisé.

Ce mouvement a été frappé par la baisse des contrats aidés et des subventions qui ne sont pas à la hauteur de leurs besoins.

Arrêtons de lui demander de remplir des missions qui incombent à la puissance publique.

Lorsque l'Etat se désengage les associations payent deux fois le prix des politiques comptables.

Nous ne pouvons plus assumer car nous avons moins de stabilité financière.

Intervenons,

- pour un plan Marchal auprès des organismes financiers désignés pour le fonctionnement de notre collectivité.*
- pour des emprunts à taux zéro et l'allongement de la dette*
- pour la baisse de la taxe foncière*
- pour plus de moyens pour les associations*
- pour la baisse du prix du transport pour le TAM*

Notre groupe votera contre »

Intervention de Monsieur CHRISTIN

« Monsieur le Maire,

Après un Conseil Municipal...des plus lunaires...il y a maintenant 1 mois et demi où vous avez soigneusement évité le débat avec des orientations budgétaires incomplètes, nous voilà de nouveau réunis pour parler budget. En effet, comment aurions-nous pu débattre de choix cruciaux pour l'avenir de notre ville, pour le quotidien des habitants, pour leur cadre de vie, leur lieu de vie, leur bien-être, leurs déplacements, leurs activités citoyennes, culturelles, sportives, pour leur santé, leur sécurité... sans aucune informations, explications et bien sûr vision déterminée.

Nous n'allons pas répéter l'ensemble de nos observations communiquées lors du rapport d'orientations budgétaires (R.O.B), mais nous avons quelques interrogations.

Vous nous avez indiqué à plusieurs reprises en commission, mardi, que nous avions la possibilité de questionner pour des précisions les services (que nous remercions pour leur travail et le tableau fourni) mais ce soir c'est bien un débat politique que nous voulons avec vous. Un budget n'est pas un chèque en blanc accordé à la majorité. Il s'agit d'arbitrages politiques, de projets, d'actions avec de l'argent public.

Nos questions portent notamment sur :

- La hausse de près de 100 000€ des charges de maintenance. Près de 404 000€ sont budgétisés ; or ce qui nous est indiqué en observations avoisine les 157 000€ environ. Qu'allez-vous faire du reste ?*
- Puis, nous observons un montant de 700 000 € en voirie... Nous reposons nos questions restées sans réponses lors de votre présentation du ROB. Qu'allez-vous en faire ? Quels sont les projets ? Quel est votre plan de travaux des voiries pour cette fin de mandat ? Quelle est votre programmation ? En effet, vous nous aviez dit que nous y verrions plus clair lors du budget. Il n'en est rien ! Même votre annonce lors des vœux à la population sur l'entrée de ville Avenue Pellaudin ne figure toujours pas dans ce budget... Drôle de méthode !*
- Ensuite, nous aimerions avoir un plan budgétaire prévisionnel de l'événement Ambérieu en Fête : 41 466€ en dépenses de fonctionnement relations publiques, 30 000€ en recette de fonctionnement grâce aux partenariats etc. Qu'en est-il pour cette seconde édition ?*
- Nous continuons avec 150 000€ pour des achats de véhicules ? Quel type de véhicules ? Nous pensions que la ville louait la majorité de ses véhicules...*
- Enfin, nous devinons une action qui pourrait être menée dans le cadre du programme d'Etat Cœur de Ville, à travers les 100 000€ budgétisés concernant une rénovation des places Jules Ferry et Champs de Mars. Quid ? Quels sont les projets ? Quel sera aussi le rôle des habitants dans ce programme ? // presse*

M. le Maire, saluons cette fois votre cohérence... : votre présentation du budget 2019 est dans la parfaite continuité de votre rapport des orientations budgétaires.

Cohérence aussi puisque les années s'enchainent et se ressemblent avec la même déception et la même incompréhension vis-à-vis de votre méthode.

Vous nous aviez dit lors du dernier conseil que les détails et les précisions sur les projets viendraient lors du budget, car ce n'était pas le moment lors des orientations budgétaires. Vous vous permettiez, comme cela est devenu votre habitude, de nous faire une leçon de pédagogie et même d'engagement politique... !

Ce soir, nous avons effectivement une ligne budgétaire en face des mentions qui étaient indiquées sous forme de puces dans le rapport d'orientations budgétaires. C'est effectivement l'objectif d'un budget. Un document technique, juridique, de gestion, obligatoire et utile, mais rien de plus dans vos explications ! Oh non, surtout pas!... Pour certains éléments mineurs on a des détails, pour certains projets plus importants aucuns... Difficile de vous suivre... Est-ce cela que vous appelez transparence ?

Comme à votre habitude, vous n'expliquez pas ce que vous allez faire, ni quelles sont vos priorités, par exemple en matière de voiries. Vous n'expliquez pas les projets noirs sur blancs, bref, vous n'expliquez tout simplement pas votre politique, votre vision et ainsi votre plan de fin de mandat. Difficile de voir les actions concrètes qui seront réalisées durant les 13 mois à venir et qui se poursuivront après pour l'avenir de notre ville...

Car oui, au-delà de ce tableau, nous nous interrogeons beaucoup, comme les ambarroises et les ambarrois, sur des dossiers qui patinent : le PLU (cela aura duré une nouvelle fois tout un mandat...), le plan de stationnement en gare pris à l'envers (suppression de places de parking sans alternative immédiate et efficace et sans concertation). Les élus n'ont même pas eu de présentation du projet ou de moments d'échanges sur celui-ci... Il y a aussi la programmation des travaux de voiries, la création du quartier des savoirs, les premiers coups de pioches au niveau de la Place Sépard qui posent question. Alors, des chantiers et des projets, certes multi-acteurs, dont la ville n'a pas la seule responsabilité évidemment, mais un état des lieux qui tranche avec vos paroles de vœux 2017 où vous prôniez que rien de ne serait plus comme avant...

Nous ne mettons pas en cause directement la sincérité de votre budget, mais une nouvelle fois le souffle n'y est pas ! A-t-il d'ailleurs déjà été présent dans l'un vos budgets ? Le souci d'une gestion saine ne peut masquer l'ambition qui doit caractériser l'action quotidienne, l'engagement politique au sens du travail pour la cité. Car oui, c'est bien l'amélioration de la vie de notre ville et de ses habitants qui en dépend !

Or, vous ne proposez aucune vision prospective. Cette gestion sans souffle et sans perspective n'est pas à la hauteur des enjeux, n'est surtout pas à la hauteur de notre époque où il convient de partager au mieux les informations, de concerter, de rassembler, d'échanger... Une majorité ne fait pas de la politique pour elle-même !

Toutes les réglementations récentes concernant les collectivités tendent vers un horizon d'ouverture et de partage de l'information. Pas seulement avec les opposants des conseils municipaux mais avec toutes les forces vives de la cité et avec les administrés.

Une assemblée locale doit être le lieu où des visions citoyennes et politiques différentes se confrontent, projet contre projet, initiatives contre initiatives, dans une émulation qui doit tous nous tirer vers le haut, pour répondre toujours au plus près aux besoins des habitants.

Tout le contraire de votre gouvernance, qui paraît d'un autre temps, et vous nous le prouvez une nouvelle fois ce soir ! »

Monsieur le Maire répond que les critiques émanant du groupe « Vivons notre Ville » sur le budget sont les mêmes depuis 4 ans : pas de vision, pas de plan pluriannuel.

Sur le projet Cœur de Ville, Monsieur le Maire répond que le décret a été signé en mars 2018. Un chargé de mission est en cours de recrutement. Nous sommes actuellement dans une phase d'études et de diagnostic. Il y a autour de ce projet 5 thématiques. La convention a été signée à l'automne 2018 et à sa connaissance, c'est la première grande action qui se déroule aussi rapidement. Mais il reste beaucoup à faire. Une concertation aura lieu, mais à ce jour, nous n'avons pas tous les éléments.

Sur le projet de la Place Pierre Semard, Monsieur le Maire répond qu'il est le premier à regretter ce retard. Depuis le 15 novembre 2018, date des arbitrages, nous attendons la participation de l'Etat. Monsieur le Maire ajoute qu'il serait très heureux d'avoir un montant pour pouvoir phaser les opérations et que lui-même trouve le temps long... Mais nous n'avons pas la main.

Sur le Quartier du Savoir, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'un projet sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et que c'est là que le sujet se débat.

Monsieur CHRISTIN répond qu'il ne sait toujours pas ce qui sera fait en 2019.

Madame CASTELLANO intervient pour rappeler que depuis 2014 il a fallu se battre pour rétablir une situation financière acceptable. Elle rappelle que la capacité de remboursement de la dette était de 11 ans. Elle a été enfin ramenée à 7. Mais les difficultés sont toujours là.

Madame CASTELLANO ajoute que quelle que soit l'équipe qui sera là en 2020, elle rencontrera des difficultés. Un emprunt a été inscrit malgré ce qui avait été annoncé, par principe de précaution. C'est plus indolore que l'augmentation des taxes.

Madame CASTELLANO tient à préciser que le budget est suffisamment détaillé.

Pour ce qui concerne les maintenances, elle rappelle que de nouveaux services ont vu le jour ; de nombreuses normes nous imposent de contrôler l'ensemble des équipements. Ce poste est en constante augmentation.

Pour les véhicules, le parc est vieillissant, et il convient de renouveler certains véhicules en fin de parcours.

Pour Ambérieu en Fête, le budget a évolué depuis les orientations budgétaires. Madame CASTELLANO rappelle qu'il s'agit là d'une grande fête populaire qui fait tomber les barrières sociales, politiques. Tous les groupes ont été invités, mais peut-être n'ont-ils pas pu se libérer. Dans tous les cas, tout le monde est invité. Ce sont 2 journées festives et gratuites. Le budget est estimé à 50 000 € de dépenses et 40 000 € de recettes grâce à des partenariats.

Madame CASTELLANO détaille le programme de ces 2 journées :

- Le vendredi soir : retraite aux flambeaux au départ de l'Espace 1500 en direction du stade, avec des musiciens, des animations, et un spectacle à l'arrivée.
- Le samedi : Les associations Ambarroises se sont investies pour proposer des animations toute la journée. Des classes maternelles et primaires se préparent également. Il y aura comme en 2017 un grand défilé avec des formations musicales, des animations... et la journée sera clôturée par un bal populaire.

Le restant à charge pour la commune s'élèvera entre 9 et 11 000 €.

Monsieur de BOISSIEU intervient à son tour et détaille les divers travaux qui sont programmés au cours de cette année. Les travaux débiteront fin mars et s'étaleront jusqu'en septembre.

- Rue J. Monnet
- Les Allymes
- Rue Louis Armand
- Avenue de Mering – les abords du stade, et du parking sont en très mauvais état
- Rue J. Ferry : aménagement d'un plateau surélevé qui permettre aux piétons de traverser en toute sécurité.
- Vareilles : travaux d'éclairage public
- Création d'un giratoire au Grand Dunois
- Avenue Léon Blum : aménagement des trottoirs
- Mise en sécurité autour de l'Espace 1500 conformément au plan vigipirate
- Rue Luther King : création de la voirie
- Remise en état des voies de bus devant le lycée A. Bérard
- Enfouissement des réseaux rue des Apôtres
- Plateaux surélevés avenue Paul Painlevé

Monsieur CHRISTIN demande pourquoi il faut toujours « tirer les vers du nez » pour avoir des informations.

Monsieur de BOISSIEU répond que pendant la préparation budgétaire, il fait établir les devis pour les travaux, et qu'il ne décide de leur réalisation que lorsqu'il connaît le montant du budget qui lui est alloué.

Monsieur de BOISSIEU ajoute qu'il préfère ne pas communiquer avant, car sinon on pourrait lui reprocher de ne pas avoir réalisé les travaux.

Monsieur CHRISTIN répond que c'est un copié/collé. Comme chaque année, il n'y a aucune feuille de route. Rien n'est expliqué et on apprend tout par la presse.

Monsieur CHRISTIN ajoute que ce n'est pourtant pas compliqué de construire un budget. Il ajoute qu'il n'y a toujours pas de projets concrets pour 2019.

Monsieur le Maire intervient pour dire que s'il avait continué à raisonner « comme avant » tout ce qui est en train de se décider ne se ferait pas.

Pour exemple :

- le travail sur la transformation de la gare en pôle d'échange multimodal : ce projet ne serait jamais sorti avant... Il sortira en 2020
- la rénovation-extension du lycée – pendant 20 ans on n'a eu que des promesses d'investissement – rien n'a jamais été fait... les travaux ont commencé

Monsieur CHRISTIN répond qu'il n'a pas parlé de vieille politique, mais d'un état d'esprit d'époque...

Monsieur le Maire répond qu'il défend tous les jours le territoire. Il n'attend pas que les subventions tombent.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est pas prestidigitateur, ni un vendeur de rêve. Mais lorsqu'il se retournera il aura le courage de le faire.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité aurait pu être mise sous tutelle s'il n'avait pas eu le courage d'appliquer une gestion rigoureuse.

Monsieur ROUSTIT intervient pour rappeler qu'avant c'était plus facile. Il existait des outils. Mais aujourd'hui les responsables des gouvernements, ont tout fait pour affaiblir les collectivités territoriales. Les petites communes ont des difficultés pour construire des listes et avoir des personnes qui s'investissent. La République est dans une situation catastrophique.

Madame CASTELLANO ajoute que malgré tout cela notre capacité de désendettement est passée de 11 à 7 ans. Les finances ont été assainies pour la prochaine mandature qui disposera d'un peu plus d'oxygène, même si la situation n'est pas extraordinaire.

Monsieur ROUSTIT rappelle que tout a été fait dans le respect. Il peut constater que la présence d'un conseiller municipal communiste n'a pas été un handicap mais «un plus» pour la démocratie, «un plus» pour des propositions et de l'efficacité.

Monsieur de BOISSIEU ajoute que la précédente mandature a emprunté en totalité 13 millions d'euros avec pour principale réalisation le chemin de l'Aviation..... L'équipe actuelle a emprunté 5.3 millions d'euros et a réalisé l'avenue de Lattre de Tassigny, la rue Alexandre Bérard, la médiathèque, le jardin d'enfants, le château des Allymes.....

Cette équipe municipale n'aura pas à rougir de la comparaison.

8 - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE «TRANSPORT DE PERSONNES »

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2019 « TRANSPORT DE PERSONNES » est arrêté à la somme de :

3- Section de fonctionnement			
➤	Recettes	1 100 241.71 €	
➤	Dépenses	1 100 241.71 €	
4- Section d'investissement			
➤	Recettes	106 404.52 €	
➤	Dépenses	30 714.90 €	
➤	Crédits reportés	75 689.62 €	Total : 106 404.52 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		B.P. 2018	B.P. 2019	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		893 531,79	1 100 241,71	23,13%	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	751 456,00	808 820,00	7,63%	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN	600,00	600,00	0,00%	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	500,00	-50,00%	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	85,00	80,00	-5,88%	
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	3 500,00	2 200,00	-37,14%	réparation barrières
6156	MAINTENANCE	100,00	450,00	350,00%	
6228	HONORAIRES	0,00	1 626,00	100,00%	distribution livrets
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 320,00	924,00	-60,17%	impression livrets
6248	DIVERS TRANSPORTS	738 706,00	792 100,00	7,23%	cinéma : 3 000 € Ambartap : 7 000 € Stages découv. : 3 300 € Ecoles : 22 000 € Ctre nautiq. : 10 300 € voile : 9 500 € rest.sco. : 54 000 € TAM : 683 000 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	100,00	2 300,00	2200,00%	Abonnement ADSL Orange mise en place dispositif OÙRA
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	45,00	40,00	-11,11%	
6281	CONCOURS DIVERS	5 000,00	8 000,00	60,00%	participation appli mobile et OÙRA
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	400,00	100,00	-75,00%	
658	CHARGES DIVERSES	400,00	100,00	-75,00%	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 615,00	5 606,00	21,47%	
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	98 469,29	100 798,52	2,37%	
002	DEFICIT ANTERIEUR	137 060,79	184 917,19	34,92%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		B.P. 2018	B.P. 2019	%	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		992 001,08	1 100 241,71	10,91%	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	29 000,00	35 000,00	20,69%	
7061	TRANSPORT DE PERSONNES	29 000,00	29 000,00	0,00%	
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNESES	0,00	6 000,00	100,00%	
73	IMPOTS ET TAXES	530 000,00	530 000,00	0,00%	
734	VERSEMENTS TRANSPORTS	530 000,00	530 000,00	0,00%	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	432 921,08	524 321,71	21,11%	
7474	PARTICIPATION COMMUNE	422 761,08	514 021,71	21,59%	
7475	PARTICIPATION GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	10 160,00	10 300,00	1,38%	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	80,00	10 000,00	12400,00%	
778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	80,00	10 000,00	12400,00%	
042	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	920,00	100,00%	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		B.P. 2019	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		30 714,90	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00	équipements OÙRA
2188	AUTRES MOBILIERS	10 000,00	Abris bus
040	OPERATIONS D'ORDRE	920,00	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 794,90	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		B.P. 2019	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		106 404,52	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 798,52	
040	OPERATIONS D'ORDRE	5 606,00	

REPORTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT		B.P. 2019	OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL		75 689,62	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 689,62	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	64 563,34	équipements OÙRA
2188	AUTRES MOBILIERS	11 126,28	Abris bus

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe «TRANSPORT DE PERSONNES».

Monsieur le Maire indique que les nouveaux bus sont en circulation. Le véhicule électrique pour le transport à la demande doit arriver prochainement.

Monsieur le Maire tient à remercier le service financier pour tout le travail effectué.

9 - CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le Trésorier de la ville d'Ambérieu en Bugey a communiqué à Monsieur le Maire un état de créances éteintes pour l'exercice 2016.

Le montant de ces créances s'élève à 538.56 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cet état et à faire procéder à l'établissement d'un mandat afin d'annuler le titre de recettes émis sur l'exercice concerné.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 – **ACCEPTE** les créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey, afférentes à l'exercice 2016, pour un montant de 538.56 €.
 - 2 – **DIT** qu'il convient d'établir le mandat correspondant sur la nature 6542 du budget principal de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.
-

10 - DYNACITE – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS 4 RUE MAURICE MARGOT – GARANTIE COMMUNALE – PRÊT 89190

Monsieur le Maire expose que DYNACITE, par courrier reçu le 24 décembre 2018 sollicite la garantie communale de la ville pour la construction de 10 logements collectifs au 4 rue Maurice Margot destinés à la location.

Cette opération sera financée par un emprunt dont le numéro de contrat est **89318** (PLUS PLAI) et **89190** (PLS), comprenant 7 lignes de prêts pour un montant total de 1 208 200 €.

Il est rappelé que l'encours garanti au 1^{er} janvier 2019 est de : 82 036 065 € comme détaillé ci-dessous

BENEFICIAIRE	MONTANT GARANTI
AIN HABITAT	123 095
ALATFA	3 969
ALFA3A	5 397 847
CARPI	16 916
DYNACITE	26 915 795
MAISON RETRAITE	339 450
ICF SUD EST MEDITERRANEE	3 517 770
LOGIDIA	393 671
OPHLM (REPRIS PAR DYNACITE)	6 246 251
AMBERIEU HABITAT (REPRIS PAR DYNACITE)	8 606 725
OPAC AIN	463 020
OPAC SAONE ET LOIRE	20 232
POSTE HABITAT	4 656 053
FONDATION DU PRADO	554 299
SEMCODA	24 780 972
TOTAL	82 036 065

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il entend donner à cette demande.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 3 voix contre

1 – ACCORDE la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 838 200 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **89190** constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2 – ACCORDE la garantie communale pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3 – S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

11 - DYNACITE – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS 4 RUE MAURICE MARGOT – GARANTIE COMMUNALE – PRÊT 89318

Monsieur le Maire expose que DYNACITE, par courrier reçu le 24 décembre 2018 sollicite la garantie communale de la ville pour la construction de 10 logements collectifs au 4 rue Maurice Margot destinés à la location.

Cette opération sera financée par un emprunt dont le numéro de contrat est **89318** (PLUS PLA) et **89190** (PLS), comprenant 7 lignes de prêts pour un montant total de 1 208 200 €.

Il est rappelé que l'encours garanti au 1^{er} janvier 2019 est de : 82 036 065 € comme détaillé ci-dessous.

BENEFICIAIRE	MONTANT GARANTI
AIN HABITAT	123 095
ALATFA	3 969
ALFA3A	5 397 847
CARPI	16 916
DYNACITE	26 915 795
MAISON RETRAITE	339 450
ICF SUD EST MEDITERRANEE	3 517 770
LOGIDIA	393 671

OPHLM (REPRIS PAR DYNACITE)	6 246 251
AMBERIEU HABITAT (REPRIS PAR DYNACITE)	8 606 725
OPAC AIN	463 020
OPAC SAONE ET LOIRE	20 232
POSTE HABITAT	4 656 053
FONDATION DU PRADO	554 299
SEMCODA	24 780 972
TOTAL	82 036 065

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il entend donner à cette demande.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 3 voix contre

- 1 – ACCORDE** la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 370 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 89318 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- 2 – ACCORDE** la garantie communale pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 3 – S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Monsieur le Maire précise que depuis 3 ans chaque demande de garantie de prêt est assujettie à une mise à disposition de logements pour la ville. Ces logements sont prioritaires et gérés par le C.C.A.S. Actuellement les bailleurs sociaux mettent à la disposition du CCAS 26 logements du T2 au T5.

Monsieur ROUSTIT intervient pour dire qu'en tant que Maire-Adjoint en charge des affaires sociales lors de la précédente mandature, il a travaillé avec ces organismes qui sont sérieux et compétents. Son groupe votera donc pour.

Monsieur CHRISTIN précise que son groupe votera contre par cohésion avec tous les votes précédents.

Monsieur le Maire termine en précisant que cette négociation de mise à disposition n'existait pas auparavant et qu'il est satisfait d'avoir pu le faire.

12 - LOGIDIA – ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS – DOMAINE DE LA CHAUME - GARANTIE COMMUNALE – PRÊT 93283

Monsieur le Maire expose que LOGIDIA, par courrier reçu le 18 février sollicite la garantie communale de la ville pour l'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs Domaine de la Chaume à AMBERIEU EN BUGEY.

Cette opération sera financée par 9 prêts dont les caractéristiques sont décrites dans les contrats 93283 (5 prêts PLUS/PLAI) et 93289 (4 prêts PLS), pour un montant total de 2 044 384 €.

Il est rappelé que l'encours garanti au 1^{er} janvier 2019 est de : 82 036 065 € comme détaillé ci-dessous.

BENEFICIAIRE	MONTANT GARANTI
AIN HABITAT	123 095
ALATFA	3 969
ALFA3A	5 397 847
CARPI	16 916
DYNACITE	26 915 795
MAISON RETRAITE	339 450
ICF SUD EST MEDITERRANEE	3 517 770
LOGIDIA	393 671
OPHLM (REPRIS PAR DYNACITE)	6 246 251
AMBERIEU HABITAT (REPRIS PAR DYNACITE)	8 606 725
OPAC AIN	463 020
OPAC SAONE ET LOIRE	20 232

POSTE HABITAT	4 656 053
FONDATION DU PRADO	554 299
SEMCODA	24 780 972
TOTAL	82 036 065

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il entend donner à cette demande.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 3 voix contre

- 1 – ACCORDE** la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 394 150 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 93283 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- 2 – ACCORDE** la garantie communale pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 3 – S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

13 - LOGIDIA – ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS – DOMAINE DE LA CHAUME – GARANTIE COMMUNALE – PRÊT 93289

Monsieur le Maire expose que LOGIDIA, par courrier reçu le 18 février sollicite la garantie communale de la ville pour l'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs Domaine de la Chaume à AMBERIEU EN BUGEY.

Cette opération sera financée par 9 prêts dont les caractéristiques sont décrites dans les contrats 93283 (5 prêts PLUS/PLAI) et 93289 (4 prêts PLS), pour un montant total de 2 044 384 €.

Il est rappelé que l'encours garanti au 1^{er} janvier 2019 est de : 82 036 065 € comme détaillé ci-dessous.

BENEFICIAIRE	MONTANT GARANTI
AIN HABITAT	123 095
ALATFA	3 969
ALFA3A	5 397 847
CARPI	16 916
DYNACITE	26 915 795
MAISON RETRAITE	339 450
ICF SUD EST MEDITERRANEE	3 517 770
LOGIDIA	393 671
OPHLM (REPRIS PAR DYNACITE)	6 246 251
AMBERIEU HABITAT (REPRIS PAR DYNACITE)	8 606 725
OPAC AIN	463 020
OPAC SAONE ET LOIRE	20 232
POSTE HABITAT	4 656 053
FONDATION DU PRADO	554 299
SEMCODA	24 780 972
TOTAL	82 036 065

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il entend donner à cette demande.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 3 voix contre

1 – ACCORDE la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 650 234 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de **prêt n° 93289 constitué de 4 lignes du prêt.**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2 – ACCORDE la garantie communale pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3 – S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

14 - ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES – PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE

Madame PONTAROLO expose que par délibération en date du 18 novembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'apporter une aide financière de 80 000 € à la Résidence Fontelune pour la construction d'un établissement d'accueil de jour Alzheimer et maladies apparentées sur la commune d'AMBERIEU EN BUGÉY.

Au terme de cette construction, le bilan financier fait apparaître un déficit de 38 462.86 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une nouvelle participation financière de la commune pour ce projet, à hauteur de 15 000 €, le solde étant pris en charge par la C.C.P.A.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE d'apporter une nouvelle aide financière de 15 000 € à la Résidence Fontelune pour la maison d'accueil de jour Alzheimer et maladies apparentées.

2 – DIT que les crédits sont inscrits au 204182 du budget primitif 2019

Mme PONTAROLO apporte quelques précisions sur le bilan 2018 de cette structure :

- le public : il s'agit de personnes âgées de plus de 60 ans souffrant de maladie neuro-dégénérative
- Accueil d'une ou deux journées par semaine
- 12 places par jour
- Equipe itinérante : 3 jours à Lagnieu et 2 jours à Ambérieu par semaine
- Un troisième site sera ouvert fin 2019 sur Meximieux
- But : soulager les famille – répit de l'aidant

Le bilan est transmis en annexe du compte rendu

Monsieur le Maire ajoute qu'il y avait un gros manque sur le territoire.

Monsieur ROUSTIT tient à féliciter tous les bénévoles ainsi que tous les professionnels.

Monsieur le Maire remercie AIN ALZHEIMER qui a beaucoup œuvré pour ce projet

Annexe en fin de compte-rendu : Accueil de jour : BILAN 2018

15 - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur GUEUR expose que l'évolution des services nécessite la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 18 mars 2019.

En effet, le fonctionnement du Jardin d'Enfants requiert la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet à hauteur de 25/35h comme indiqué ci-après :

Filière technique – dans le cadre d'emplois des adjoints techniques :

- 1 poste à temps non complet (25h)

Soit au total 1 poste créé

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste, ce qui portera le nombre total d'emplois créés à **242**.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie** lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE de procéder à la **création** du poste ci-après à compter du 18 mars 2019 :

Filière technique – dans le cadre d'emplois des adjoints techniques :

- 1 poste à temps non complet (25h)

soit au total 1 poste

2 – FIXE en conséquence ainsi qu'il suit la liste des emplois permanents à temps complet et non complet pour les cadres d'emplois précités relevant des diverses filières de la Fonction Publique Territoriale, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et complétée :

DESIGNATION	Nombre de postes
<u>Filière administrative</u>	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	24
Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet	2
Cadre d'emplois des rédacteurs	8
Cadre d'emplois des attachés	14
-Dont 2 contractuels (délibérations)	
Dont emploi fonctionnel de :	1
-Directeur Général des Services	2
-Directeur Général Adjoint des Services	1
-Directeur des Services Techniques	
<u>Filière technique</u>	
Cadre d'emplois des adjoints techniques	48
Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet	28
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	18
Cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps non complet	0
Cadre d'emplois des techniciens	7
Cadre d'emplois des ingénieurs	3
<u>Filière culturelle</u>	
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	3
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps non complet	2
Cadre d'emplois des assistants de conservation	2
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	3
<u>Filière sanitaire et sociale – secteur médico-social</u>	
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	13
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps non complet	0
<u>Filière sanitaire et sociale – secteur social</u>	
Cadre d'emplois des ATSEM	17
Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	3
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
<u>Filière sportive</u>	
Cadre d'emplois des éducateurs des APS	6
<u>Filière animation</u>	
Cadre d'emplois des animateurs	1
Cadre d'emplois des animateurs à temps non complet	0
Cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet	4
Cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet	28
<u>Filière de la police municipale</u>	
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale	1
Cadre d'emplois des agents de police municipale	6
NOMBRE TOTAL DE POSTES CREEES	242

Pour répondre à une question posée lors des commissions municipales, Monsieur GUEUR indique que l'effectif total fin février est de 223 agents représentant 193 équivalent temps plein

16 - POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANTS 2019 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2017-2020 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties conclues dans le cadre de la Politique de la Ville entre la Commune, la CCPA, l'Etat, la SEMCODA et DYNACITE pour la période 2017-2020.

La loi de finances rectificative pour 2016 précise qu'un avenant annuel sera annexé à ladite convention afin de présenter le bilan des actions de l'année écoulée et les éventuelles évolutions des montants d'exonération et des actions développées en contrepartie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'avenant 2019 à la convention d'utilisation de l'exonération de TFPB 2017-2020 entre :

=> Dynacité, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Etat.

=> la SEMCODA, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Etat.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

1 – PREND ACTE de l'avenant 2019 à la convention d'utilisation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2017-2020 de **DYNACITE**.

2 – PREND ACTE de l'avenant 2019 à la convention d'utilisation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2017-2020 de **SEMCODA**.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un « chèque en blanc » donné à DYNACITE et à SEMCODA mais bien de la valorisation d'actions réellement mises en œuvre en contrepartie ; citons pour les 47 000 € de DYNACITE et les 20 000 € de la SEMCODA :

- La présence d'un agent de médiation sociale au titre du renforcement de la présence du personnel de proximité
- La présence d'un animateur local pour assurer le lien social et le vivre ensemble
- La gestion des déchets et encombrants
- La rénovation de transformateur et la réalisation de fresque.

Monsieur le Maire ajoute que nous avons réussi à faire en sorte que toutes ces actions soient le fruit d'un travail collaboratif avec les bailleurs sociaux.

17 - POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés.

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel est soumis pour avis au conseil Municipal, au Conseil Communautaire et aux Conseils Citoyens.

Les éléments de ce rapport ont été présentés préalablement au conseil citoyen.

Ledit rapport est transmis aux conseillers municipaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,

1 – PREND ACTE du rapport d'activités 2018 - Politique de la Ville.

18 - POLITIQUE DE LA VILLE – VALIDATION DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2019 – ENGAGEMENT DE DEPENSES

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés.

Le zonage de la Politique de la Ville a permis à la ville d'Ambérieu-en-Bugey de voir entrer un quartier dans la nouvelle géographie prioritaire : « Les Courbes de l'Albarine ».

La double finalité de cette réforme vise à réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » et son unité urbaine, et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

A l'appui de cette réforme un appel à projets est lancé, chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le document cadre.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets « Politique de la Ville 2019 » a porté sur les thématiques du Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015.

Vingt-et-un projets ont été déposés, quatorze ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 13 février 2019. Onze seront financés de manière annuelle, sujet de la présente délibération, et 3 projets sont contractualisés via une CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) sur la période 2017-2019 afin d'avoir une action structurante.

114 000 € ont ainsi été affectés par les financeurs, répartis de la façon suivante :

Financeurs	Participation
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	25 000 €
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	25 000 €
Conseil Départemental de l'Ain	12 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	7 000 €
Etat (crédits spécifiques Politique de la Ville)	45 000 €
Total	114 000 €

S'agissant de la participation de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cinq projets pour l'année 2019. A noter que la commune est engagée auprès d'Atelec à hauteur de 10 000 € au titre de la CPO. Les cinq projets retenus sont :

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage commune	Co financeurs
Projet d'aménagement d'un parc en faveur de la biodiversité	FRAPNA	Vie de quartier	3 200€	3 200€	100%	/
La conciergerie engagée	La corde alliée	Cadre de vie – lutte contre les isolements	20 000 €	3 000 €	15 %	Etat, CCPA Conseil Départemental, CAF
Permanences d'information juridique de proximité	CIDFF	Accès aux droits	800 €	800 €	100 %	/
Animations volley	Ambérieu Volley Ball	Culture, sport, loisirs	2 000 €	2 000€	100 %	/
Initiatives habitants	AIDA – Centre Social	participation des habitants	5 800 €	3 000 €	52 %	Conseil Départemental

Un sixième projet a été validé concernant l'animation du Conseil citoyen. Cependant, l'association AIDA a récemment fait savoir qu'elle ne pouvait plus assumer ce projet. Il est proposé de mettre en attente la somme de 3 000 € affecté à ce projet afin de définir comment la réaffecter. Le Conseil municipal sera informé de la suite donnée.

La participation affectée à ces cinq projets représente **12 000€**.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2019 » et d'autoriser l'engagement des dépenses.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE d'apporter, dans le cadre de l'appel à projets à projets « Politique de la Ville 2019 », son soutien aux actions détaillées ci-dessus.

2 – PRECISE que le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à 12 000 € et qu'elles seront versées à chaque porteur d'action préalablement à l'engagement de l'action sachant qu'une évaluation sera transmise à la commune en fin de réalisation et qu'un suivi sera assuré tout au long de la mise en œuvre. Au cas où l'action n'aurait pas été réalisée en totalité ou conformément au projet déposé, la commune pourra demander le reversement des sommes correspondantes.

3 – AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation 90-6558 du budget primitif 2019

19 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (C.C.A.P.H) – RAPPORT 2018

Monsieur de BOISSIEU rappelle que conformément à l'article L 2143-3 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.), rapport qui se doit de répondre aux objectifs suivants :

- ⇒ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire
- ⇒ Proposer une programmation des actions à entreprendre
- ⇒ Informer les élus, citoyens et usagers en ce domaine

Le rapport 2018 a été présenté et validé par la C.C.A.P.H. lors de la réunion du 04 mars 2019.

Il met en évidence :

1. L'activité de la C.C.A.P.H sur l'année 2018
2. Les actions réalisées :

A. SUR LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

- Aménagement de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny avec cheminement piéton sécurisé (mobilier urbain, bandes podotactiles, arrêt de bus aux normes)
- Aménagement d'une piste mode doux rue Alexandre Bérard avec une traversée piétonne sécurisée pour les élèves du LEP ainsi que pour les malvoyants.
- Campagne de pose de bandes podotactiles de chaque côté des passages piétons notamment au centre-ville
- Pose de bandes antidérapantes sur le passage inférieur de l'avenue de Verdun
- Réfection du trottoir rue des Vignes
- Réfection de la voie piétonne sous le PSGR
- Création d'un trottoir rue Saint Georges entre l'école Jean de Paris et le gymnase Cordier
- Mise aux normes pour les malvoyants des feux tricolores au Carrefour rue A. Bérard / Avenue de Verdun

L'ensemble de ces réalisations (hors Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny) s'élève à **151 200 € TTC**

B. SUR LES TRANSPORTS URBAINS

- Mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Bellièvre » financé en totalité par la Commune
- Mise aux normes de 2 arrêts de bus aux Arcades et devant le LEP (*Travaux du CD01*)
- Mise aux normes de l'arrêt de bus Intermarché (*Réalisation Intermarché*)

On notera également que le Schéma directeur d'accessibilité Agenda d'accessibilité Programmé du réseau urbain des transports Ambarrois dit TAM a été présenté et que conformément à ce qui était annoncé un service de transport à la demande avec un véhicule pouvant accueillir une personne à mobilité réduite est en service depuis septembre 2018.

C. SUR LE BATI

1. Mise en place de visiophones avec boucle magnétique dans les écoles de Tiret et Jules Ferry Elémentaire
2. Extension – Rénovation de la Médiathèque « La Grenette » totalement rénovée et accessible
3. Appel d'offres et désignation d'un Maître d'œuvre pour la mise en accessibilité de la Mairie
4. Mission de « régularisation administrative » donnée à SOCOTEC pour délivrer le CERFA de mise en accessibilité des bâtiments suivants :
 - 1 - Bâtiment Phoenix
 - 2 - Maternelle Jean de Paris
 - 3 - Maternelle Jean Jaurès
 - 4 - Maternelle de Tiret
 - 5 - Maison des Pérouses
 - 6 - Maison de la Petite Enfance
 - 7 - Eglise Saint Symphorien

La signalétique extérieure mise à part, ces 7 bâtiments sont à ce jour totalement accessibles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis **favorable** de la C.C.A.P.H en date du 04 mars 2019
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2018 de la C.C.A.P.H qui sera notamment transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées

20 - LIEUDIT « CHAMP PERRAY » : CESSIION DE TERRAIN

Monsieur de BOISSIEU expose que les Ets BEAUVALLET ont sollicité la Commune pour l'acquisition d'un terrain sis à l'arrière de leur propriété, afin de permettre aux camions de chargement et de déchargement de faire le tour de l'entreprise sans polluer l'avenue Léon Blum.

Après pourparlers, le Directeur des Ets Beauvallet a signé une promesse d'acquisition pour environ 502 m² à prendre dans les parcelles AK 423 et 425, dans les abords du stade de rugby, moyennant le prix de 110 € le m², soit la somme globale d'environ 55 220 €, sachant que la surface exacte sera déterminée par l'établissement d'un document d'arpentage.

Il est précisé que l'acquéreur s'engage à prendre en charge, les frais de géomètre et de notaire, ainsi que le rétablissement de la clôture existante et la plantation d'une nouvelle haie paysagère sur le terrain restant propriété communale, en concertation avec le service Espaces Verts de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 - DECIDE de céder aux Etablissements BEAUVALLET, ou toute personne physique ou morale qu'ils se substitueraient, environ 502 m² à l'arrière de leur entreprise, à prendre dans les parcelles AK 423 et 425, dans les abords du stade de rugby, moyennant le prix de 110 € le m², soit la somme globale d'environ 55 220 €
- 2 - PREND ACTE que l'acquéreur s'engage à rétablir la clôture existante et la plantation d'une nouvelle haie paysagère sur le terrain restant propriété communale, en concertation avec le service Espaces Verts de la Commune.
- 3 - DIT que les frais de géomètre et de notaire pour la régularisation de cette vente seront prix intégralement en charge par l'acquéreur.
- 4 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

21 - PROPOSITION DE DENOMINATION DE LA SALLE BASSE DE LA GRANDE TOUR DES ALLYMES EN « SALLE CLAIRE HARMAND »

Monsieur le Maire expose que l'association des Amis du Château des Allymes et de René de Lucinge sollicite de la part du Conseil Municipal, l'autorisation de dénommer la salle basse de la grande tour du Château des Allymes « Salle Claire Harmand ».

Claire Harmand (1934-2018) a contribué au renouveau de l'association des Amis du Canton de Saint Rambert en Bugey, qu'elle a animée pendant de nombreuses années, et dont elle fut présidente jusqu'en 2012.

Infatigable défenseure du patrimoine rambertois, Claire HARMAND a initié de nombreux projets de mise en valeur de ce territoire (création du « jeu du ramequin »), présentation de ce même ramequin durant deux ans au Salon de l'agriculture, mise en valeur des sites de l'ancienne bâtisse de Luisandre (au-dessus du Château des Allymes) et du château de Cornillon.

Sur ce dernier site, elle a notamment permis la création d'un espace médiéval, présentant de nombreux engins de guerre médiévaux afin d'attirer les visiteurs.

Claire HARMAND a également beaucoup œuvré au rapprochement des associations patrimoniales locales avec la création en 2012 du « Circuit historique des 4 Châteaux », parcours de randonnée pédestre culturelle entre Saint Rambert (Cornillon, Luisandre) et Ambérieu en Bugey (Châteaux des Allymes et de Saint Germain).

Claire HARMAND nous a quittés le 8 septembre 2018, alors qu'elle venait d'assister à la présentation des travaux de restauration du Château des Allymes.

Claire HARMAND avait à cœur de transmettre et de mettre en valeur les richesses culturelles locales. Son espoir était qu'il y ait dans la population une prise de conscience des trésors que notre patrimoine recèle. Son dynamisme et sa gentillesse ont fait d'elle une personnalité particulièrement appréciée de notre territoire.

C'est pourquoi il est proposé d'accepter la demande de l'association des Amis du Château des Allymes, formulée en accord avec ses enfants, et de dénommer la salle basse de la grande tour du Château des Allymes « **Salle Claire Harmand** ».

La Commission Municipale **Culture et Communication**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **12 mars 2019** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de dénommer la salle basse de la grande tour du Château des Allymes « Salle Claire HARMAND »

Questions diverses

Monsieur ROUSTIT souhaite intervenir pour dire qu'il partage l'inquiétude des usagers et du personnel du centre des finances publiques ; il faut dire STOP à la casse des services publics ! C'est pourquoi Monsieur ROUSTIT demande à ce que l'assemblée prenne une motion pour que le Centre des impôts d'AMBERIEU ne ferme pas.

Monsieur ROUSTIT rappelle qu'en 1989, la direction des impôts avait décidé de transférer le centre à BOURG EN BRESSE ; or le conseiller municipal d'alors qu'il était est intervenu auprès du Ministre de l'époque, du Préfet et a initié une pétition parmi la population ; résultat : non seulement le centre des impôts a été maintenu mais il y a eu un agrandissement de la structure ! Preuve que l'action d'un seul élu avec le soutien de la population a permis de faire reculer la direction des impôts.

Aujourd'hui ce projet de suppression rentre malheureusement dans la politique nationale menée par le gouvernement vis-à-vis des services publics : la poste, la SNCF etc... Or cette vision est en contradiction avec les politiques gouvernementales de protection de l'environnement puisque que l'on risque d'obliger les usagers d'AMBERIEU ou LAGNIEU à se déplacer sur BOURG EN BRESSE pour se rendre au centre des impôts générant 80 kilomètres de déplacement supplémentaire en voiture ! Le monde tourne à l'envers conclut Monsieur ROUSTIT en ajoutant qu'une pétition commence à circuler.

Monsieur le Maire répond qu'avant de proposer un vœu au Conseil Municipal il souhaite avoir des éléments plus factuels d'autant que lors d'une rencontre avec le Directeur des Finances Publiques en fin d'année 2018 ce n'était pas le discours ; il était même envisagé de créer un point d'ancrage de ce service au sein de l'AGORA. Cependant monsieur le Maire s'engage à solliciter à nouveau le Directeur des Finances Publiques sur ce point et précise qu'il a bien entendu la demande de monsieur ROUSTIT.

Monsieur le Maire indique que va être organisée sur le territoire l'ouverture d'une enquête publique nationale concernant le nœud ferroviaire lyonnais.

Aussi eu égard à l'impact des décisions qui seront prises, pour notre commune, Monsieur le Maire demande à chacun d'être des plus vigilants lors de cette enquête qui se déroulera du 11 avril au 11 juin avec notamment des réunions publiques qui auront aussi lieu sur AMBERIEU ; ainsi on aura 3 mois pour défendre notre territoire !

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de ce projet : réorganiser la circulation ferroviaire sur l'agglomération lyonnaise ; or le représentant de la métropole lyonnaise a eu l'occasion lors d'une réunion fin 2018, de dire que l'objectif était d'exclure définitivement tout le frêt sur le territoire de la métropole ! L'impact pour AMBERIEU est loin d'être neutre mais AMBERIEU aura son mot à dire.

Monsieur le Maire rappelle juste que le CFAL devait être enterré jusqu'en ... 2030 !

Monsieur CHRISTIN souhaite revenir sur la parution du bulletin municipal suite à l'échange lors du dernier conseil municipal et demande à Monsieur le Maire d'en dire plus au sujet de la fréquence de la parution qui, de 2 n° par an est passée en 2018 à 3.

Monsieur CHRISTIN ajoute :

«Vous nous aviez répondu tout d'abord que vous étiez lié par un contrat à un imprimeur qui prévoit 3 parutions par an. Vous disiez être dans le respect du contrat.

Or comment expliquez-vous alors que 3 publications par an ne soient respectées que depuis l'année dernière.

Vous nous aviez dit que c'était parce que le bulletin municipal ne portait pas le même nom ces années – là... Cela est faux !

Pouvez nous en dire plus ? »

Monsieur le Maire répond que 3 parutions correspondent à ce qui a été négocié dans le contrat.

Madame CARTRON rappelle la cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie qui aura lieu le 19 mars 2019 à 17 h 30 ; elle ajoute que ces cérémonies s'adressent bien à tous les élus et à la population.

Monsieur le Maire annonce le **prochain Conseil Municipal** pour le **12 avril 2019 à 18h00**

en précisant que les commissions municipales auront lieu le mardi 9 avril 2019

et lève la séance à 20 h 00

Compte-rendu affiché en Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
le 22 mars 2019

Le Maire d'Ambérieu-en-Bugey,

Daniel FABRE

Pour le Maire empêché, Christian de Beissieu
Maire - Adjoint,



[Handwritten signature of Christian de Beissieu]

ANNEXE

ACCUEIL DE JOUR – BILAN 2018



**Accueil de Jour
BILAN 2018**





Du 1^{er} contact à l'accueil réel

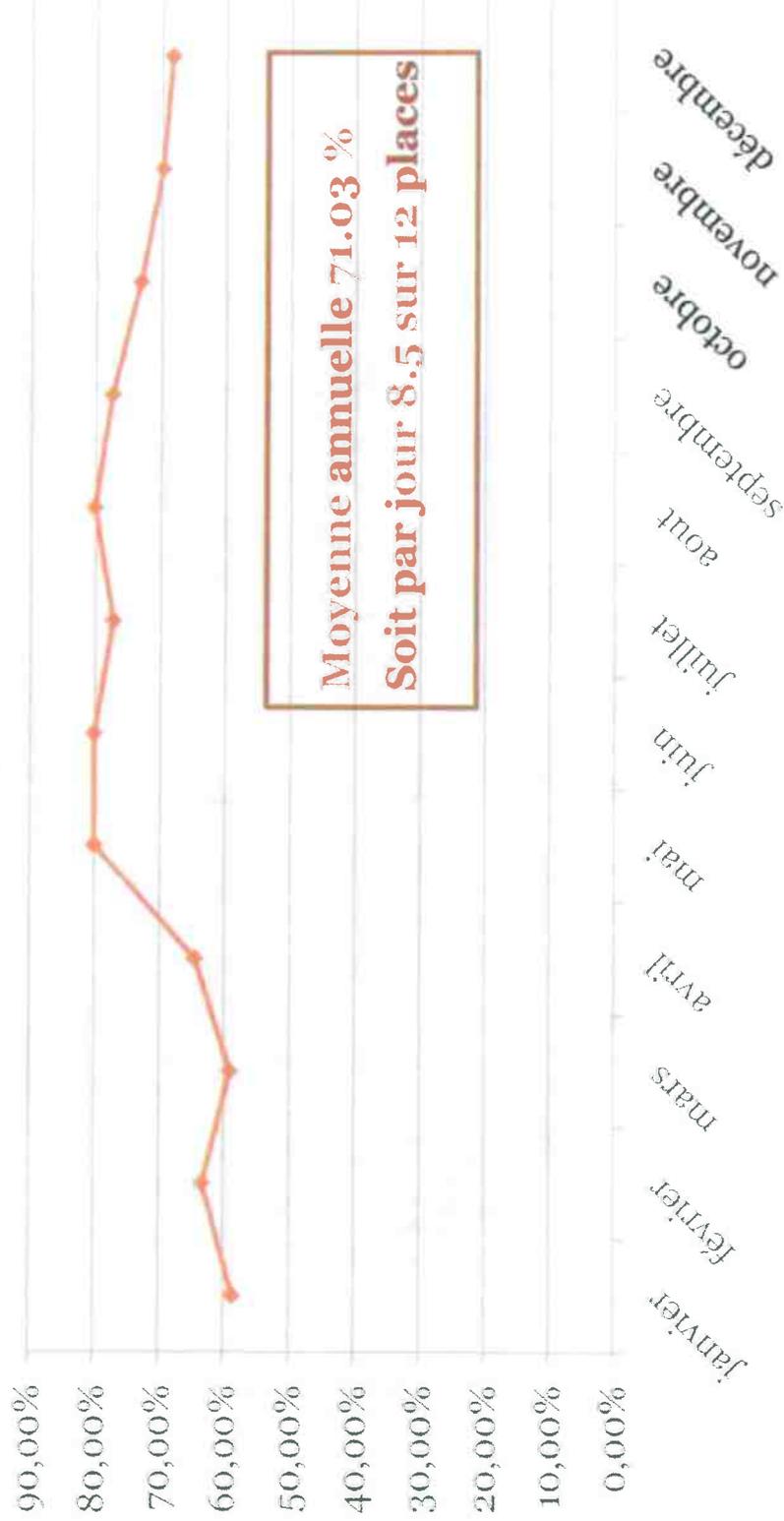


	2017	2018
Contact familles ou partenaires	66	79
Visite à domicile	57	53
Visite de la famille à l'AJ (Lagnieu ou Ambérieu)	17	33
1 ^{ère} journée d'accueil	47	48
Personnes accueillies	47	74
Dont déjà accueillies l'année précédente	-	28

Fréquentation 2018



occupation

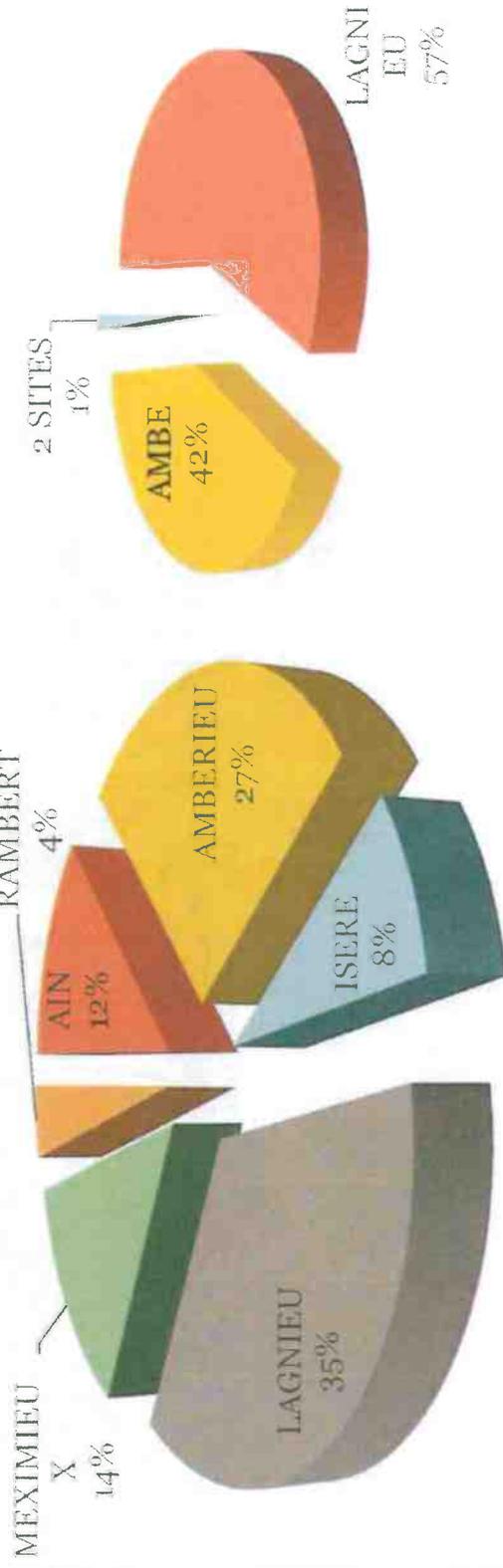




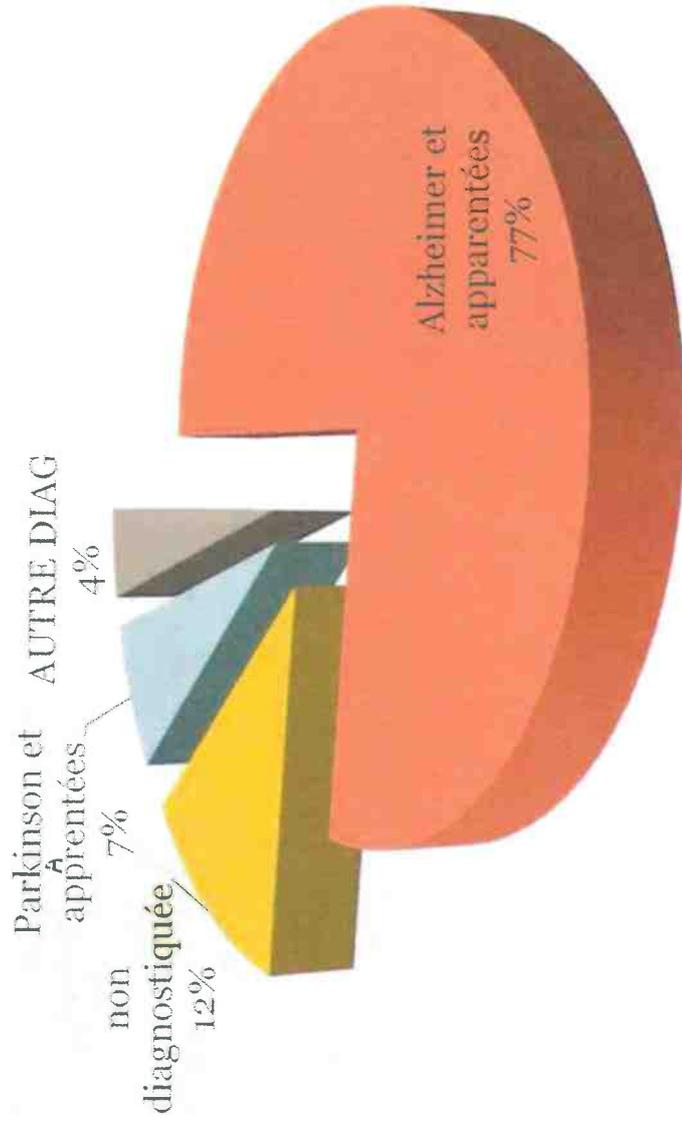
Origine Géographique



Site d'accueil



DIAGNOSTIC





Après l'Accueil de Jour



46 personnes ont cessé de venir à l'accueil de jour en 2018

Soit 62% des personnes accueillies

➤ 25 personnes sont entrées en EHPAD

➤ À Ambérieu Fontelune : 8 dont 5 UVP, à Lagnieu Bon Accueil : 4

➤ À Meximieux 2, à Pont d'Ain 2, à Saint Rambert 1

➤ Autre EHPAD de l'AIN (Tenay, St Vulbas, Oyonnax, Jujurieux ...-5

➤ Autres départements ISERE+RHONE : 2

➤ En attente SRR : 1

➤ 7 ont refusé de continuer à venir (dont 4 venues 2 fois)

➤ 5 par décision de l'AJ

➤ 4 personnes décédées

➤ 3 suite à une décision de la famille

➤ 2 d'un commun accord entre AJ et famille

EN BREF



- Ouverture du deuxième site d'Ambérieu
- Recrutement d'une Accompagnatrice Educatif et Social à 60% (équipe de 5 professionnelles)
- 79 contacts aidants ou partenaires
- 74 personnes accueillies
- 47 personnes ont cessé de venir
- 25 personnes accueillies cette année sont entrées en EHPAD
- Durée de l'accompagnement de 39 semaines en moyenne

ANNEXE

OPERATIONS FONCIERES – BALANCE DE CLÔTURE

OPERATIONS FONCIERES

BALANCE DE CLOTURE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2018

EN VALEUR

Libellé	situation patrimoniale à l'entrée		opérations de l'exercice (EN TTC)		situation patrimoniale à la clôture	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
terrains nus	7 978 826,22 €	8 409 354,40 €	72 907,83 €	659 989,54 €	8 051 734,05 €	9 069 343,94 €
autres constructions	5 847 619,06 €	4 428 577,01 €	0,00 €	290 000,00 €	5 847 619,06 €	4 718 577,01 €
TOTAUX	13 826 445,28 €	12 837 931,41 €	72 907,83 €	949 989,54 €	13 899 353,11 €	13 787 920,95 €

BALANCE DE CLOTURE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2018

EN SURFACES

Libellé	situation patrimoniale à l'entrée		opérations de l'exercice		situation patrimoniale à la clôture	
	acquisitions	cessions	acquisitions	cessions	acquisitions	cessions
terrains nus	678 904 m ²	828 836 m ²	12 727 m ²	17 888 m ²	691 631 m ²	846 724 m ²
autres constructions	46 765 m ²	28 229 m ²	0 m ²	2 631 m ² surf. parcelle	46 765 m ²	30 860 m ²
TOTAUX	725 669 m²	857 065 m²	12 727 m²	20 519 m²	738 396 m²	877 584 m²

ENRICHISSEMENT PATRIMONIAL en 2018

APPAUVRISSMENT PATRIMONIAL

-7 792 m²